



Conseil Municipal du 9 avril 2015

Ordre du jour

1. Budget général 2015 : fixation des taux des trois taxes « ménages » pour 2015
2. Budget général 2015 : attribution des subventions aux associations pour 2015
3. Budget général 2015 : fixation du montant du deuxième acompte de la subvention attribuée à l'OSCD pour 2015
4. Budget général 2015 : Approbation du budget primitif (M14)
5. Budget primitif 2015 du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en déplacement « les Tainières » (M14)
6. ZAC des Ecottais : remise d'ouvrage de la tranche 1 par la SONADEV
7. Avis sur la demande formulée par la société R.O.M.I. (Recyclage Ouest Matières Industrielles) Pays de Loire en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, tri et transit de déchets industriels non dangereux et dangereux ainsi qu'une activité de dépollution de véhicules hors d'usage, située à Montoir de Bretagne, ZI des Noës
8. Marché d'achat d'électricité – adhésion à l'achat groupé par la Centrale d'Achats Publics UGAP
9. Marché de fourniture de denrées alimentaires pour la réalisation des repas des cantines scolaires
10. Questions diverses

COMPTE RENDU

L'an deux mille quinze, le neuf avril, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux avril deux mille quinze, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 24

Monsieur CHENEAU François - Madame ARDEOIS Martine - Monsieur OUISSE Louis - Mesdames SALMON Sandrine - PICOT Marie-Andrée - AUFFRET Anne - Monsieur PONTACQ Patrick - Madame BRULE Nathalie - Monsieur PLANCO Jean-Luc - Madame OLIVEIRA Angélique – Monsieur RIAUD Didier - Mesdames DELALANDE Claire - COICADAIN Cécile - Messieurs ROULET Jean-Paul - GIRARDEAU Alain - Madame LECAMP Yveline - Messieurs NICOLLET Jean-Marc -

BAUDICHAUD Ghislain - LETERRIER Philippe - Madame ALBERT Viviane - Monsieur CHAZAL Alain - Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELALANDE Mikaël - Madame MISIN Christine.

Etaient excusés avec pouvoir : 5

Monsieur KLEIN Rémy (procuration à Monsieur OUISSE Louis)

Monsieur LE ROUX Jean-Pierre (procuration à Madame ARDEOIS Martine)

Monsieur HAUGOU Thomas (procuration à Monsieur PONTACQ Patrick)

Madame POTEREAU Laury (procuration à Madame OLIVEIRA Angélique)

Madame RIOT Michelle (procuration à Monsieur NICOLLET Jean-Marc)

Secrétaire de séance : Madame Cécile COICADAIN

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire précise que le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal n'a pas encore été communiqué. Il sera donc approuvé lors du prochain conseil municipal. Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : Budget Général 2015 : Fixation des taux des trois taxes « ménages » pour 2015

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Les recettes fiscales ne sont plus constituées que des trois taxes « ménages » depuis 2001, date de la création de la C.A.RE.N.E.

Proposition

Conformément aux orientations proposées lors du débat du 26 mars 2015, la Commission des Affaires Financières du 30 mars dernier a proposé de maintenir les **taux de 2015** à leur niveau de 2014.

Les taux proposés pour 2015 sont :

- ❶ **Taxe d'habitation :** 17,21 %
- ❷ **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** 12,58 %
- ❸ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 37,52 %.

En conséquence, le produit fiscal attendu s'élève à 2 907 413 €, hors rôles supplémentaires, pour équilibrer le budget de l'exercice 2015 du budget général (**annexe n°1**).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je précise que compte tenu du contexte que vous connaissez et de l'évolution à la baisse drastique des dotations d'Etat aux collectivités locales, compte tenu également

de la hausse très élevée des prélèvements au titre du FPIC sur notre commune et compte tenu des besoins en financement des investissements et des contraintes que nous subissons par rapport à ce budget d'investissement, nous serons très certainement obligés de proposer l'année prochaine une hausse du taux de ces taxes. Je préfère le dire dès cette année, mais les efforts prioritaires sont faits sur la politique d'économie et de rationalisation. Néanmoins, cela ne sera pas suffisant face à l'ampleur des phénomènes qui nous sont proposés tant de la part de l'Etat (c'est valable pour toutes les collectivités) qu'au niveau de la Commune.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* 26 POUR

Et

* 3 ABSTENTIONS

Madame ALBERT Viviane - Monsieur CHAZAL Alain -
Madame MORICLET Claudine

➔ **DECIDE D'APPLIQUER** en 2015 les taux suivants :

❶ Taxe d'habitation :	17,21 %
❷ Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,58 %
❸ Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	37,52 %

Délibération n° : 2 : Budget général 2015 : Attribution des subventions aux associations pour 2015

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

La Commission des Finances du 30 mars dernier a examiné les demandes de subventions aux associations pour 2015.

Le récapitulatif est décrit dans le tableau ci-annexé.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants des subventions par catégories, sachant qu'un effort est demandé aux organismes compte-tenu des contraintes budgétaires.

La subvention allouée à l'OSCD fera l'objet de deux conventions distinctes au titre d'une subvention générale à hauteur de 469 100 €, d'une part, et d'une subvention au titre des animations TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) de 77 700 €, d'autre part.

En conséquence, les subventions totalisent :

- « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » : 696 400 €,
- « Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » : 5 300 €.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 mars 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

A l'examen du tableau, vous voyez que pour certaines associations, les montants sont à la baisse par rapport à l'année dernière. Il ne s'agit pas de décisions arbitraires ni injustifiées, il s'agit de décisions réfléchies et concertées avec les associations en question. Cela s'est fait notamment dans le domaine des subventions « culture-loisirs ».

Certaines associations ont également présenté des demandes moins élevées que l'année dernière, en raison de la trésorerie qu'elles avaient accumulée, ou présenté des demandes sans les chiffrer, ou présenté des comptes qui démontraient qu'elles avaient une trésorerie qui n'augmentait pas d'année en année. Il est apparu, en concertation avec les associations concernées, après avoir échangé avec elles, que les besoins en subventions cette année de la part de la ville n'étaient peut être pas aussi élevés que pour les années précédentes.

Cela ne veut pas dire que dans le futur, il n'y aura pas d'évolution à la hausse bien évidemment, en fonction de la situation de ces associations.

Pour d'autres associations, il y a des évolutions à la hausse qui ont été actées pour être proposées au vote de ce soir. C'est valable pour des subventions exceptionnelles mais aussi pour des subventions de base. Il y a des associations qui n'avaient pas perçu de subvention l'année dernière ou qui n'avaient pas fait de demandes les années précédentes et pour lesquelles nous proposons de retenir, pour la première fois, une subvention cette année.

Souhaitez-vous que l'on passe en revue toutes les associations et toutes les subventions ou que nous faisons un vote global, sachant que bien évidemment nous sommes là pour répondre à des questions particulières qui porteraient sur telle ou telle subvention.

Y-a-t-il des questions sur ces montants de subventions tels qu'ils sont proposés aux associations de la commune ?

Concernant les subventions aux associations sportives, je rappelle que les critères sont connus et examinés au sein de l'OMS. Il n'y a donc pas de surprise particulière pour les subventions de base, ni pour les subventions complémentaires qui sont liées au kilométrage pour les déplacements. Il y a des subventions exceptionnelles qui sont proposées : l'une pour le Full Contact pour l'organisation cette année à DONGES, d'une manifestation à caractère national, et l'autre pour le Karaté Club Dongeois qui doit acheter des tatamis.

Nous prévoyons une subvention exceptionnelle de 500 € à L'Amicale des sapeurs-pompiers de DONGES, qui pour la première fois organise cette année le 4 juillet un bal des pompiers autour du Centre de Secours. Nous voulons soutenir cette initiative nouvelle dont on ne connaît pas encore le résultat, mais nous voulons apporter une contribution à cette initiative.

Concernant l'ADZRP, c'est une subvention exceptionnelle de 490 € qui correspond au coût d'achat d'un nouvel ordinateur pour remplacer le précédent hors d'usage.

Au niveau des associations scolaires, il y a une subvention exceptionnelle de 1 300 € pour la coopérative de la Pommeraye qui se divise en deux parties : 300 € pour le projet de pigeonnier et 1 000 € pour le projet déjà avancé du cirque.

Voilà pour ce qui concerne les subventions exceptionnelles, étant précisé qu'au global, avec les efforts supplémentaires pour certains et avec les diminutions sur d'autres, nous arrivons à une certaine diminution par rapport à 2014. Je précise quand même qu'on peut difficilement comparer le global des subventions 2015 par rapport à 2014, puisqu'il faut tenir compte du fait que l'OSCD ne percevra plus de subventions pour reverser l'argent à la commune une fois perçu au titre de la mise à disposition des locaux. Cette mise à disposition des locaux sera désormais gratuite et il ne sera donc pas nécessaire de faire une subvention qui fera un « aller retour » entre la ville et l'OSCD.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **26 POUR**

Et

* **3 ABSTENTIONS**

**Madame ALBERT Viviane - Monsieur CHAZAL Alain -
Madame MORICLET Claudine**

➔ **ALLOUE** aux ASSOCIATIONS et ORGANISMES indiqués dans l'annexe jointe le montant respectif des subventions 2015.

Délibération n° 3 : Budget général 2015 : fixation du montant du deuxième acompte de la subvention attribuée à l'OSCD pour 2015

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Une nouvelle convention liant la commune à l'Office Socio Culturel de DONGES (OSCD) est actuellement en cours d'élaboration. Cette convention générale viendra s'harmoniser avec le nouveau projet social de l'OSCD pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. Une seconde convention viendra compléter cette première convention pour ce qui concerne l'organisation des activités péri éducatives auprès des élèves des écoles élémentaires. Celle-ci sera rythmée en revanche sur l'année scolaire et s'inscrira dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) à valider prochainement.

Proposition

Dans l'attente de l'approbation de la convention générale avec l'Office, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant du deuxième acompte alloué chaque année en avril à l'OSCD, à savoir :

Le 15 avril 2015 : 248 140 €

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 mars dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Cette intervention va couvrir les précédentes délibérations ainsi que les suivantes. Ce que nous constatons, c'est que conformément au débat d'orientation que nous avons pu avoir la dernière fois, vous êtes restés sur des taux stables pour les Dongeois, sur un effort demandé aux associations qui est pragmatique, qui a été décidé au cas par cas et qui a été étudié, comme vous l'avez dit pour des associations qui avaient des comptes en banque suffisants. Du coup, une réduction pour s'adapter et là, un maintien du budget de l'OSCD pour lui permettre de continuer ses activités et derrière les efforts qui sont faits au niveau du fonctionnement et des investissements de la mairie.

C'est pour cette raison que nous avons voté favorablement les trois premières délibérations et nous vous remercions de la prise en compte des différentes remarques que nous avons eu l'occasion de faire.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **FIXE** le montant du deuxième acompte de la subvention 2015 à l'Office Socio Culturel de DONGES (OSCD) à 248 140 €.

Arrivée de Monsieur Rémi KLEIN en salle de conseil.

Délibération n° 4 : Budget général 2015 : Approbation du budget primitif (M14)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Le projet de BP 2015 Budget Général s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 671 100 € en fonctionnement et de 2 661 700 € en investissement -dont 2 118 838,73 € de dépenses réelles et 309 000 € d'écritures d'ordre relatives aux opérations patrimoniales.

Il intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 avant le vote du compte administratif (soldes d'exécution et restes à réaliser).

Ce projet de budget primitif est construit sur la base des orientations budgétaires débattues au cours de la réunion de l'assemblée communale du 26 mars dernier :

Dans un contexte contraint lié à la réduction des recettes (Dotation Forfaitaire) et à la progression des atténuations de produits (Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales), la commune doit adapter ses services à l'évolution de sa population, à son classement en REP (Réseau d'Education Prioritaire) et à la mise en place de la mutualisation de la production alimentaire pour la restauration scolaire (UPAM) dès la rentrée de septembre.

OSCD

SECTION DE FONCTIONNEMENT

 **DEPENSES : 10 671 100 €**

• **DEPENSES REELLES : 9 720 340 €**

- Chapitre 011 : charges à caractère général : 2 054 360 €

Contre 2 031 565 € inscrits en 2014, soit +1,13 %.

☞ **Les comptes 60 et 61 « achats et services extérieurs »** varient de 3,9 % par rapport au crédit inscrit en 2014 :

Sont à signaler les économies prévues sur les postes suivants : les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques, l'énergie électricité, les carburants, l'entretien de bâtiments, de voies et réseaux, de matériel roulant, les primes d'assurance.

En revanche, les postes suivants intègrent des mesures nouvelles :

L'article 6042 englobe les frais de restauration scolaire : classes nouvelles et modification du tarif d'achat des repas à compter de la prochaine rentrée scolaire : +70 440 € ;

Les articles 60628 et 60632 intègrent les travaux en régie d'aménagement d'un bureau à l'hôtel de ville et du nouveau local du RASED au 1, rue de la Souchais ;

L'article 6068 retrace l'acquisition de caveaux pour le cimetière ;

L'article 6135 tient compte de la location d'un bâtiment modulaire pour la restauration scolaire du centre ville ;

Les articles 61521 et 61558 incluent l'entretien du terrain synthétique du stade municipal et des aires de jeux ;

Les prestations de maintenance informatique émargent à l'article 6156.

☞ **Les comptes 62 et 63 « autres services extérieurs, impôts & taxes »** varient de -10,2 % par rapport au crédit inscrit en 2014 :

Sont à signaler les économies prévues sur les postes suivants : frais de contentieux, annonces & insertions, fêtes & cérémonies, catalogues & imprimés, réceptions et autres services extérieurs.

- Chapitre 012 : charges de personnel : 5 380 000 €

Contre 5 477 600 € inscrits en 2014 ; écart : -97 600 €, soit -1,79%.

L'évolution de la masse salariale résulte de :

- ✚ celle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : progression des points d'indice des catégories B et C, avancements de grades et promotions internes,
- ✚ des recrutements d'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) liés aux créations de classes maternelles,
- ✚ du transfert du personnel de la restauration du collège vers l'UPAM de Saint-Nazaire.

- Chapitre 014 : atténuations de produits : 162 000 €

Contre 93 102 € inscrits en 2014 ; écart : 68 898 €, soit +74 %.

- ✚ Il s'agit notamment du prélèvement au profit du FPIC (Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales) qui passe de 91 402 € en 2014 à une estimation de 160 000 € basée sur le pourcentage d'évolution constaté à hauteur de +75 % entre 2013 et 2014.

- ✚ En revanche, aucune pénalité liée à la carence de logements sociaux en application de la Loi SRU n'est prévue du fait de la décroissance démographique de l'unité urbaine de Saint-Nazaire.

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 1 656 580 €

Contre 1 828 930 € inscrits en 2014 ; écart : -172 350 €, soit -9,4 %.

Notamment expliqué par :

-120 000 € de subventions aux associations à l'article 6574 : la mise à disposition de biens immobiliers au profit de l'OSCD ne fera plus l'objet de versements croisés mais d'une valorisation (la contrepartie en recettes à l'article 752 sera également minorée) ;

-67 000 € relatifs à la « contribution au CNFPT d'un agent privé d'emploi » intégré aux effectifs de la ville.

- Chapitre 66 : charges financières : 427 300 €

Contre 474 100 € inscrits en 2014 ; écart : -46 800 €, soit -9,9 %.

Avec un encours de 11 275 756 € au 01/01/2015, contre 12 057 887 € au 01/01/2014, le désendettement de la commune est amorcé.

La structure de l'encours de la dette est retracée en annexe au document budgétaire (annexe IV – A2.4) ; il en ressort que les emprunts structurés en cours de renégociation, représentent 31,59% de l'encours au 1^{er} janvier 2015 et les autres produits 68,41%.

- Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 15 100 €

Contre 73 780 € inscrits en 2014 ; écart : -58 680 €, soit -79,50 %.

L'écart provient pour l'essentiel de l'écriture exceptionnelle de régularisation comptable de la subvention au COS de 2013 de 57 280 € effectuée en 2014 à l'article 6748 (contrepartie à l'article 774).

- Dépenses imprévues : 25 000 €

• DEPENSES D'ORDRE : 898 760 € ou AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dont :

- ☞ 525 000 € d'amortissements (inventaire et actif comptable en cours de rapprochement) –chapitre 042 ;
- ☞ et 425 760 € d'autofinancement complémentaire prévisionnel -chapitre 023 ;
- ☞ moins 52 000 € de transfert de recettes –chapitre 042- en dépenses d'ordre d'investissement –chapitre 040.

Un objectif à toujours avoir dans un souci de garantir la bonne gestion et les capacités financières et budgétaires de la ville : assurer la couverture du remboursement du capital de la dette (877 000 €) par des ressources propres et prioritairement l'autofinancement.

✚ RECETTES : 10 671 100 €

• RECETTES REELLES : 10 272 332,22 €

- Chapitre 013 : atténuations de charges : 83 000 €

Contre 100 000 € inscrits en 2014 ; écart : -17 000 €, soit -17 %.

Il enregistre le reversement des salaires des auxiliaires en maladie, des indemnités journalières par la compagnie d'assurance et des aides aux Contrats Uniques d'Insertion (CUI).

- Chapitre 70 : produits des services : 637 210 €

Contre 636 320 € inscrits en 2014 ; écart : 890 €, soit 0,1 %.

Les recettes liées aux services de la petite enfance (article 7066) et périscolaires (restauration scolaire - article 7067) sont estimées avec prudence.

- Chapitre 73 : impôts et taxes : 8 377 900 €

Contre 8 360 717 € inscrits en 2014 ; écart : 17 183 €, soit 0,2 %.

Ce chapitre intègre le produit attendu au titre des trois taxes ménages pour 2 907 413 € plus les rôles supplémentaires (voir délibération n°1 relative au vote des taux) et celui de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) estimée à 1 128 000 € moins 5 000 € au titre de la contribution à l'instruction des droits des sols par la C.A.RE.N.E.

L'Attribution de Compensation enregistre une prévision identique à celle de 2014.

- Chapitre 74 : dotations & participations : 1 042 082,22 €

Contre 1 262 210 € inscrits en 2014 ; écart : -220 127,78 €, soit -17,4 %.

La Dotation Forfaitaire a été estimée à hauteur de 439 057 € contre 626 343 € perçus en 2014 tandis que le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP) disparaît (cf. rapport d'orientation budgétaire).

L'article 74751 intégrait en 2014 la participation au financement FISAC de la C.A.RE.N.E.

La recette de l'Etat liée au Fonds d'Amorçage au titre des rythmes scolaires est inscrite à l'article 74718.

L'aide de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse et à la structure regroupée du Multiaccueil est prévue à l'article 7478.

- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 100 640 €

Contre 232 740 € inscrits en 2014 ; écart : -132 100 €, soit -56,8 %.

Il s'agit, pour l'essentiel, de la contrepartie de l'article 6574 relatif à la mise à disposition de biens immobiliers au profit de l'OSCD qui ne fera plus l'objet de versements croisés mais d'une valorisation.

- Chapitre 76 : produits financiers : 9 400 €

Il s'agit du remboursement par la CA-CIB (Crédit Agricole Corporate & Investment Bank) (ex. BFT) d'un trop versé le 15/11/2014 sur l'échéance du prêt structuré sur l'écart entre l'inflation européenne et l'inflation française.

- Chapitre 77 : produits exceptionnels : 22 100 €

Contre 95 829,09 € inscrits en 2014 ; écart : -73 729,09 €, soit -76,9 %.

Ce chapitre intègre notamment les remboursements des compagnies d'assurances au titre des sinistres.

L'écart provient pour l'essentiel de l'écriture de régularisation comptable de la subvention au COS de 2013 effectuée en 2014 à l'article 774 (contrepartie de l'article 6748).

• **RECETTES D'ORDRE : 52 000 €**

- Chapitre 042 : article 722 : 52 000 €

Il s'agit de la valorisation des travaux en régie d'aménagement d'un bureau à l'hôtel de ville et du nouveau local du RASED au 1, rue de la Souchais, majorés des charges de personnel (contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement, chapitre 040) ;

• **REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 346 767,78 €.**

② SECTION D'INVESTISSEMENT

• **DEPENSES REELLES : 2 118 838,73 €**

Dont :

I. EQUIPEMENT : 1 211 240 €

II. FINANCIERES : 907 598,73 €.

Répartition :

I. EQUIPEMENT : 1 211 240 €, soit 865 420 € de crédits nouveaux et 345 820 € de restes à réaliser de 2014

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 113 870 € dont 98 420 € de crédits nouveaux

- 20 000 € pour les frais d'études ou de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- 15 000 € pour l'étude de contrôle des ERP (Etablissements Recevant du Public) de l'accessibilité des PMR (Personnes à Mobilité Réduite),
- 6 000 € au titre des levés topographiques pour le SIG (Système d'Information Géographique),
- 57 420 € pour les licences informatiques (de sécurité, pour la gestion du cimetière, des interventions des services techniques, de la dématérialisation des mandats, des élections et du recensement militaire).

- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 180 658 € dont 144 400 € de crédits nouveaux

Ce chapitre inclut les participations aux frais suivants :

- 125 000 € : mutualisation de la restauration -3^{ème} et dernière année-, (UPAM)
- 19 400 € : au SYDELA pour les extensions et effacements de réseaux d'éclairage public.

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 479 498 € dont 415 000 € de crédits nouveaux

Dont :

- ✚ Terrains nus, de voirie et bâtis : 7 500 €,
- ✚ Plantations d'arbres & arbustes : 8 000 €,
- ✚ Travaux sur bâtiments scolaires : 78 700 € (dont 15 000 € couverture des modulaires de la restauration Souchais, 2 000 € de réfection pour 2 nouvelles classes à l'ancienne école Casanova, 3 000 € de création d'un préau pour l'accès à la restauration Pommeraye, 2 100 € de changement des luminaires à l'école de la Pommeraye, 37 500 € pour les gros travaux de réhabilitation de 7 classes et d'isolation du pignon de l'école Aimé Césaire, 10 100 € pour la sécurisation des écoles et travaux d'occultation et 9 000 € au titre de la rénovation du préfabriqué de la Souchais),
- ✚ Columbarium : 20 000 €,
- ✚ Salles omnisports : 29 100 € (étude de chauffage et eau chaude : 15 000 €, éclairage et projecteurs : 8 800 €, échelles à crinoline : 2 200 €, travaux d'aménagement d'un bar : 3 100 €),
- ✚ Travaux sur divers bâtiments : 50 000 € (grosses réparations sur les chaufferies : 15 000 €, travaux suite aux contrôles électriques, incendie... : 35 000 €),
- ✚ Travaux d'aménagement du local du Secours populaire : 37 000 €,
- ✚ Travaux d'aménagement de sanitaires à la Maison de l'Enfance : 4 000 €,
- ✚ Interventions sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage : 1 500 €,
- ✚ Matériel de bureau et informatique : 42 500 €, dont 2 000 € liés à l'UPAM, 778 € au titre de la CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) perçus du Conseil

Général, 39 700 € affectés aux nouveaux serveurs et acquisition de matériels informatiques,

+ Mobilier : 31 000 € pour les nouvelles classes et les lits superposés à l'école maternelle D. Casanova et à l'école A. Césaire ; 1 000 € pour l'Hôtel de ville,

+ Autres matériels : 104 700 € dont :

- o Matériel d'équipement de restauration tous offices (UPAM) : 79 500 €,
- o Matériel sportif : 9 000 €,
- o Divers matériels pour le service entretien, le multiaccueil Bout'Chou, l'Espace Renaissance, la Médiathèque J. Verne...(16 200 €).

- **Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 437 214 € dont 207 600 € de crédits nouveaux, dont :**

- **TRAVAUX EN COURS SUR BATIMENTS : 12 000 €**

Dont :

+ Travaux de réparation des cheneaux de la micro-crèche-multiaccueil : 6 400 €,

+ Pré-étude sur travaux de restauration scolaire A. Césaire : 5 000 €.

- **TRAVAUX EN COURS DE VOIRIE : 195 000 €**

+ Marché d'entretien de voirie, PAVC 2015 (La Ferdenais, Le Bretin, La Gravière, La Grée, L'Aubinais) : 165 000 €,

+ Programme de curage de douves zones humides (Marais China) : 20 000 €,

+ Programme d'aménagement de sécurité dans les villages : 10 000 €.

II. FINANCIERES : 907 598,73 €

- **Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts : 877 000 €, dont :**

o 862 500 € d'emprunts auprès d'établissements de crédit,

o 14 500 € d'annuités sur prêts à taux zéro souscrits auprès de la CAF (travaux de construction de l'APS & ALSH La Pommeraye et de liaison de la micro-crèche multiaccueil).

- **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 600 € (contrepartie en recettes).**

- **Chapitre 020 : dépenses imprévues : 29 998,73 €.**

• **DEPENSES D'ORDRE : 52 000 €**

- **Chapitre 040 : articles 21311 et 21318 : 52 000 €**

Il s'agit de la contrepartie de la valorisation des travaux en régie d'aménagement d'un bureau à l'hôtel de ville (20 700 €) et du nouveau local du RASED au 1, rue de la Souchais (31 300 €) charges de personnel incluses (cf. recettes d'ordre de fonctionnement, chapitre 042).

• **RECETTES REELLES : 1 401 940 €**

Dont :

I. D'EQUIPEMENT : 746 340 € soit 502 730 € de crédits nouveaux et 243 610 € de restes à réaliser de 2014

- **Chapitre 13 : subventions d'investissement : 289 880 € dont 46 270 € de crédits nouveaux :**

+ 13 770 € d'aide de l'Etat au titre des travaux d'aménagement du local destiné au Secours Populaire,

+ 2 500 € d'aide du CNC (Centre National de la Cinématographie) pour l'acquisition de l'écran du cinéma à l'Espace Renaissance,

- + 10 000 € au titre des amendes de police,
- + 20 000 € de recouvrement des participations pour voirie & réseaux (PVR),
- + 1 500 € de la C.A.RE.N.E (remise à niveau des bouches à clefs).

- Chapitre 16 : emprunts & dettes assimilées : 444 460 €

Il s'agit d'une inscription d'emprunt d'équilibre de la section d'investissement.

- Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 10 500 €

Il s'agit notamment du recouvrement de la recette liée aux travaux du logement du stade.

II. FINANCIERES : 655 600 €.

- Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : 625 000 €

☞ Il s'agit du FCTVA sur les réalisations de 2014 pour 290 000 € et des Taxes d'urbanisme pour 50 000 €.

☞ L'excédent de fonctionnement prévisionnel capitalisé est inscrit à hauteur de 285 000 € à l'article 1068 (reprise anticipée du résultat de 2014).

- Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 600 € (contrepartie en dépenses).

- Chapitre 024 : Produit des cessions des immobilisations : 30 000 €.

- **RECETTES D'ORDRE : 898 760 € ou AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

• OPERATIONS PATRIMONIALES : DEPENSES & RECETTES A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 309 000 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » enregistre un crédit de 309 000 € **égal en dépenses et en recettes** : ces écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement ne font pas l'objet de décaissement ou d'encaissement réel. En effet, il s'agit du transfert des frais d'études et des avances versées au SYDELA sur les comptes de travaux correspondants.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 mars dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2015 du Budget Général tel que présenté en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Christine MISIN

Le Gouvernement met à contribution les collectivités locales pour le redressement des comptes publics. Cela se traduit par des baisses des dotations de l'État.

Si le premier effet en 2014 était moindre avec -3.6%, l'effort s'accroît fortement pour 2015 avec -8.8 % et se maintiendra encore pour 2016 avec -8.7 %.

Ce ne sont pas des surprises, cela avait été annoncé dès 2013. On ne peut donc pas brandir cette excuse pour justifier de la situation financière de la commune. En revanche, lorsque la collectivité ne réduit pas ses dépenses dans les mêmes

proportions que la baisse des dotations de l'Etat, il y a le risque, si elle ne « taille » pas dans les dépenses de fonctionnement, que la collectivité soit contrainte de ralentir les investissements ou d'augmenter les taux des impôts locaux.

Lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur Alain CHAZAL se satisfaisait en signalant que « le niveau d'équipement » de la commune réalisé avant les élections 2014 permettait la pause des investissements. C'est oublier bien vite que l'entretien du patrimoine fait partie des dépenses obligatoires, de l'obligation des élus à entretenir et améliorer les équipements. A la présentation de ce budget primitif 2015, nous notons le « coup de sabre » aux investissements, une nouvelle fois, investissements qui ne pourront être reportés longtemps :

- Reporter les travaux de balisage des chemins de randonnée et les extensions des parcelles de jardins familiaux : les jardiniers attendront.

- Reporter les divers achats en remplacement de matériel pour les ateliers bâtiments : les agents attendront.

- Reporter l'étanchéité de la couverture du foyer de l'Âge D'Or, les travaux de couverture du bâtiment multi accueil, les travaux de la médiathèque, le ravalement de la chapelle de la Pommeraye, les travaux de l'église ainsi que l'audit.

tous déjà inscrits au BP de 2014.

- Devront attendre aussi tous les projets d'entretien de l'Hôtel de Ville, sans compter l'autocommutateur téléphonique pour 40 000 € ainsi que le modificateur transformateur pour 20 000 €.

- Reporter le renouvellement du système de pilotage de l'éclairage public pour 35 000 €, ainsi que l'investissement initialement prévu de 60 000 € pour les éclairages des salles de sports.

- Diviser par 2 le budget PAVC 2015, passant à 40 000 € au lieu de 80 000 €.

- Réduction importante du marché entretien voirie qui se traduira par l'annulation des travaux de certaines rues, etc...

Comparativement pour 2015, les investissements de la commune de MONTOIR DE BRETAGNE sont :

- 260 000 € pour la voirie
- 363 000 € pour l'entretien des bâtiments
- 100 000 € pour la toiture de la halle des sports
- 130 000 € pour le nouveau parking centre ville
- 60 000 € pour la rénovation du complexe sportif
- 70 000 € pour la vidéo protection.

Pour la CHAPELLE DES MARAIS, commune de – 4 000 habitants, la comparaison est saisissante aussi :

- 460 000 € en voirie + 115 000 € en achat de matériel de voirie,
- 130 000 € en entretien bâtiment,
- 91 000 € pour la sécurisation du clocher de l'église,
- 67 000 € pour les travaux d'écoles et préau,
- 40 000 € pour l'hydraulique, sans compter le projet de la maison de la santé....

L'amorce du désendettement durant l'année 2014 ainsi que la présentation de Débat d'Orientation Budgétaire il y a quelques semaines, ne nous laissaient pas présager d'un tel scénario. Les investissements sont en adéquation avec les capacités financières de la ville, c'est-à-dire « réduites comme peau de chagrin ».

Mais pire, on constate un nouvel emprunt pour permettre l'unique engagement pour 2015, en faveur des écoles, et de la restauration scolaire.

La commune aujourd'hui ne possède pas assez de ressources propres : elle est donc obligée d'emprunter.

En revanche, l'annonce d'une baisse de charges de frais de personnel nous interpelle, car certaines augmentations sont mécaniques, du fait des avancements d'échelons avec l'ancienneté, de primes et régimes indemnitaires.

Il a été annoncé des postes supplémentaires d'ATSEM pour les écoles qui ne seront pas compensées par l'économie exceptionnelle pour 2015 de 3 mois et demi de salaires et charges de Directeur Général des Services, et même si nous prenons note du transfert d'une partie du personnel de la restauration scolaire vers l'UPAM de ST NAZAIRE, (2 personnes), ce transfert ne va pas être gratuit, ces charges pour l'UPAM se répercuteront sur le prix du ticket de cantine, c'est un simple jeu d'écriture.

Nous vous sentons optimistes sur cette diminution annoncée des frais de personnel. Nous restons sceptiques, et nous gardons notre jugement pour plus tard. Voyez, Madame l'Adjointe au Personnel, combien les 43 000 € dépensés pour le cabinet URFIN pour valider un organigramme déjà existant, auraient pu être précieux pour quelques investissements, en particulier pour travailler sur les économies d'énergie dans les salles des sports.

Olivier RICHARD, grand argentier de la CARENE, disait « Lorsque vous faites une économie de plusieurs dizaines de milliers d'euros, et ce, une dizaine de fois dans l'année, cela se voit dans un budget. »

Pour nous, c'est dans les dépenses de fonctionnement qu'il faut « tailler » avant de toucher aux investissements et augmenter les impôts. En effet, l'investissement pour une collectivité est, non seulement indispensable pour maintenir la qualité de ses prestations aux habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local. La plupart d'entre nous, sommes conscients qu'il y a eu un manquement durant le dernier mandat à maîtriser les dépenses et depuis votre élection, lors des différentes commissions, et des conseils municipaux d'avril, juin et décembre 2014, nous avons donné notre position sur la nécessité de réduire les frais de fonctionnement, comme par exemple :

- Les dépenses d'énergie avec cette augmentation de +13 % pour 2014,
- Les dépenses de maintenance qui atteignent +125 000 €, soit +30 % depuis 2012,
- Les frais de communication qui stagnent malgré le groupement de commandes passé avec ST NAZAIRE, censé diminuer les tarifs.

Aujourd'hui, au-delà des clivages politiques, et afin d'améliorer rapidement les finances de la ville, dans les meilleures conditions pour les contribuables, il convient d'aborder la gestion d'une façon différente, par un travail collectif élus/agents pour obtenir de meilleurs résultats :

- * les investissements reportés
- * la diminution de la dotation de l'Etat annoncée pour 2016, à -8.7%
- * l'augmentation du FPIC
- * la FCTVA qui sera logiquement en diminution puisque peu d'investissements pour 2015
- * le nouvel emprunt 2015 qui va ralentir l'élan de désendettement,

sont autant de raisons d'être inquiets car, il n'y aura qu'un seul contributeur, le citoyen, qui au final sera le grand perdant. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je vais répondre à un certain nombre de choses. Tout d'abord, si j'ai parlé de la diminution des dotations de l'Etat, je n'ai pas voulu attaquer ou mettre en cause le Gouvernement, ni celui-ci, ni un autre.

Il est bien évident que si c'était un autre Gouvernement, il pratiquerait exactement la même politique, parce qu'il n'aurait pas le choix, ces choix étant dictés par des contraintes extérieures. Vous connaissez la mise sous surveillance des budgets de l'Etat par BRUXELLES. On peut le déplorer, mais il n'empêche que la France a pris des engagements et pour les tenir, il faut qu'on diminue considérablement les dépenses de l'État. Et celui-ci fait peser une partie de l'effort sur ses dotations aux collectivités...

Comme vous l'avez dit, c'est quelque chose qui n'est pas totalement nouveau, c'est quelque chose qui va se poursuivre et s'amplifier, mais c'est un élément qu'il nous faut intégrer dans toutes nos réflexions. Une fois que cette donnée est connue, il faut réfléchir à ce que nous allons faire pour le service à notre population. Vous dites Madame MISIN « qu'il faut tailler dans les dépenses de fonctionnement ». Je crois que nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement et qu'il faut, chaque fois que c'est possible et nous l'avons démontré au niveau des subventions, réduire quand c'est possible et quand cela ne nuit pas aux services rendus à la population et nous pouvons y arriver.

Vous êtes sceptique sur la maîtrise des dépenses de personnel, je peux vous rassurer, le travail a été fait, j'ai été agréablement surpris lorsqu'on m'a présenté le travail. Madame SALMON a travaillé de façon très approfondie et sérieuse avec le service des Ressources Humaines et ce n'est pas un chiffre en l'air qui nous a été présenté. Je pense que si nous arrivons à tenir ce challenge, nous aurons engagé une nouvelle tendance qui n'a jamais été vue à DONGES depuis de très nombreuses années au niveau de l'évolution des dépenses de personnel. Attendons de voir le réel mais je pense que c'est un signal fort qui est donné en terme de maîtrise des dépenses de personnel.

Là où je ne suis pas forcément d'accord avec vous Madame MISIN, c'est lorsque vous dites qu'il faut « tailler » parce que je crains que par le fait de « tailler », vous entendiez pratiquer une réduction un peu aveugle « au rabot » dans l'ensemble de nos dépenses de personnel. Or cela est impossible.

C'est impossible parce que nous sommes une commune qui a des services qui doivent évoluer et il faut tenir compte de l'évolution démographique, il faut être réaliste.

Nous sommes une commune dont la population augmente, (je le dis quasiment à chaque réunion de conseil municipal), qui continuera d'augmenter dans les années à venir, peut être à un rythme moins rapide que depuis 2008 et cette augmentation de la population génère mathématiquement une augmentation des dépenses de services à assurer à la population, sauf à ne plus assurer la même qualité de service.

Et là, ce sont des choix qui peuvent être faits, on peut décider de supprimer des services qui ne sont pas obligatoires. On pourrait très bien décider de supprimer les subventions aux associations, puisque ce ne sont pas des dépenses obligatoires et vous savez que les services de l'État contrôlent et surveillent notre budget, puisque nous sommes en réseau d'alerte. Que fera l'OSCD ? Que feront les Dongeois qui ont bénéficié au niveau du secteur familles, du secteur enfance, de l'ALSH, de la jeunesse, du périscolaire, du sport ? Que feront les Dongeois et que feront les associations si elles n'ont plus les moyens d'assurer les services à la population ?

Les marges de manœuvre existent en théorie mais en pratique, il y a des choix à faire en fonction du réel. On ne va pas supprimer brutalement des services à la population. Dans des pays étrangers et cela était dramatique, on a vu supprimer des

prestations sociales, scolaires, des choses qui n'étaient pas considérées comme étant prioritaires, c'est un choix.

Nous, nous pensons que même en période de grande disette budgétaire, il y a certains postes dont il faut assumer politiquement une augmentation des crédits à leur allouer. La maîtrise des dépenses ne pourra jamais être aveugle et indifférenciée sur toutes les lignes du budget ; il y a des lignes sur lesquelles nous pouvons faire des économies.

Nous avons commencé une politique d'économie, nous la poursuivrons, et nous essaierons de l'amplifier en lien bien évidemment entre nous élus, les services et les usagers. Je pense à la politique d'économie d'énergie dans nos locaux qui sont très souvent utilisés par des associations, des clubs de sports, des particuliers. Il y a une responsabilisation de tous les utilisateurs à faire entrer dans les habitudes pour que chacun pense à éteindre les lumières, à réduire le chauffage lorsqu'il quitte la salle, c'est valable aussi pour les éclairages des projecteurs du stade dont l'utilisation peut être quelquefois laissée à la libre disposition des usagers.

Il y a plein de postes de dépenses sur lesquels il faut s'engager à faire des économies, mais la politique de restriction systématique de tous les budgets d'un taux identique en même temps, cela ne marche pas. Lors d'un précédent gouvernement, cela s'appelait la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) avec une application aveugle des restrictions budgétaires, tous les services de l'Etat devaient diminuer chaque année de X% leur budget de fonctionnement. Cela ne pouvait pas marcher parce que dans certains domaines on était arrivé comme on dit vulgairement à « l'os », on ne pouvait plus continuer à « tailler ».

Il y a une politique à mener mais il faut la mener de façon intelligente, de façon réaliste et surtout penser qu'on n'atteindra pas les objectifs d'économie en un an seulement, c'est sur le long terme que l'on verra la traduction des efforts qui sont lancés.

Je suis d'accord avec vous, Madame MISIN sur beaucoup de dépenses que vous avez énumérées, mais il y en avait d'autres que vous auriez pu citer. Beaucoup de dépenses d'investissements ne pourront pas être réalisées cette année, liées au fait que des priorités nous sont apparues telles que le scolaire et la restauration scolaire pour les raisons que vous savez. C'est un choix douloureux. L'entretien des bâtiments, comme je l'ai dit, nécessite des crédits importants et nécessitera des crédits importants. Pour autant, il ne nous paraissait pas possible de faire l'économie de ce choix, des priorités aux scolaires cette année, compte tenu du maigre budget dont nous disposons pour répondre aux besoins d'investissements. Nous verrons pour les années qui viennent. Il faut penser à une programmation pluriannuelle. Il y a d'autres possibilités qui s'offrent à nous d'obtenir des recettes d'investissement. Il ne faut pas oublier que nous disposons de certains fonciers qui seront susceptibles d'être cédés dans l'avenir, et cela générera des recettes d'investissement qui seront « saines », non liées à un emprunt. Il y aura des marges de manœuvre d'investissement qui se rétabliront, mais aujourd'hui, nous sommes dans le vif du sujet.

Vous avez comparé la situation de DONGES à celles de MONTOIR et la CHAPELLE DES MARAIS. Comparer DONGES et MONTOIR, évidemment c'est faisable sur le plan de la population puisque nous sommes un tout petit peu au-dessus de MONTOIR. Aujourd'hui, nous avons dépassé MONTOIR en population.

En termes de recettes budgétaires, nous sommes dans une situation complètement différente puisque MONTOIR accueille sur son territoire, et c'est une chance pour la

ville de MONTOIR, beaucoup d'entreprises en plein essor. Il faut parler d'Airbus, je ne parle pas de YARA et autres, et je parle du développement de la zone de Cadréan qui est en plein essor. Cela génère beaucoup de recettes de taxes foncières pour la ville de MONTOIR. Je pense que MONTOIR dispose d'un budget dimensionné à ses recettes et à ses capacités d'endettement. MONTOIR est une ville qui n'est pas endettée, dont la gestion est saine. C'est vrai que c'est facile de gérer sainement une ville quand elle a des prévisions de recettes toujours à la hausse, sans avoir besoin d'augmenter les taux d'imposition, puisque les taux de MONTOIR sont restés bien plus faibles que les nôtres. Néanmoins, la comparaison s'arrête là entre DONGES et MONTOIR. Comme je vous l'ai dit, la situation des bases fiscales est totalement différente, la situation de la dette est totalement différente et les services rendus à la population de MONTOIR sont, et je le regrette, mais tant mieux pour les Montoirins, de bien plus grande ampleur que les services que nous pouvons rendre à DONGES. L'inégalité n'est pas seulement entre MONTOIR et DONGES mais entre MONTOIR et toutes les autres communes de la CARENE et au-delà.

La comparaison avec la CHAPELLE DES MARAIS qui est une commune de plus petite taille, qui est sortie des difficultés comme vous avez pu le voir dans la presse, ce qui lui redonne des capacités à nouveau pour investir.

Le vœu que je forme c'est que nous suivions la même trajectoire vertueuse que celle de la CHAPELLE DES MARAIS qui revenait d'une situation assez gravement obérée dans le passé, que nous sortions du réseau d'alerte et que nous rentrions dans des capacités d'investissement et de services à la population sans augmenter la dette, ce qui est une priorité absolue. Voilà ce que je voulais dire en réponse à Madame MISIN.

Monsieur Alain CHAZAL

Merci Monsieur CHENEAU. Je voulais déjà réagir, ce n'était pas prévu dans mon intervention, mais je viens d'être mis en cause par Madame MISIN. Ce n'est pas une affirmation de ma part, Madame MISIN. Tout simplement, c'est un élément que vous trouverez à la page 21 du dernier Conseil Municipal concernant le Débat d'Orientation Budgétaire. Je n'ai volontairement pas sorti cette phrase de son élément, cela me semblait un élément important à apporter au débat de ma part, mais je pense que ce que vient de faire Madame MISIN s'inscrit dans une opération de dénigrement à mon égard qui tient plus, je suis habitué depuis quelque temps, de la politique de « bas étage » et je m'en arrête là.

Concernant le budget, lors du dernier conseil municipal au cours duquel était examiné le Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons souligné avec force les difficultés financières pour les communes que ne manquerait pas d'engendrer la politique d'austérité imposée aux collectivités locales par le Gouvernement.

Nous avons également souligné que d'autres éléments aggravants comme le FPIC, vous l'avez rappelé tout à l'heure, la hausse du coût de la vie, notre contribution au SDIS auraient d'importantes conséquences sur le budget communal.

Dans le projet de budget qui nous est présenté ce soir, on voit bien tout l'importance pour notre commune de ces manques à gagner en recettes et de l'impact de ces contributions pour l'équilibre budgétaire de DONGES. Bien sûr, nous ne nions pas la place importante du remboursement des emprunts contractés par la commune depuis 2002 et plus particulièrement ceux réalisés depuis 2008. En effet, la commune au cours du dernier municipale a dû construire plusieurs bâtiments, pratiquement tous dans le domaine scolaire ou de l'enfance, c'était notre priorité.

Quelques rappels : suite à l'ouverture de 2 classes en maternelle à l'école de la Pommeraye, ouverture annoncée en juin pour la rentrée de septembre, construction d'un bâtiment pouvant accueillir 2 salles de classe et 1 salle de repos. Toujours, à

l'école de la Pommeraye, les locaux étant devenus bien trop exigus, achat de foncier et construction de nouveaux bâtiments destinés à l'accueil dans de bonnes conditions du périscolaire, du centre de loisirs, des activités scolaires et éventuellement permettre aux associations de se réunir, notamment celles du nord de la commune.

Au centre-ville, les conditions d'accueil des enfants dans le préfabriqué du restaurant scolaire de la Souchais étaient insupportables pour ceux-ci et pour le personnel communal. Une nouvelle salle de restauration plus spacieuse, plus claire, a donc été construite, qu'il faudra certes, faire évoluer comme c'était prévu. Enfin, une partie des enfants de l'école Danièle Casanova était reçue à l'époque dans des préfabriqués dits provisoires qui avaient plus de 35 ans, il y pleuvait, il y avait des trous et des courants d'air dans les planchers et dans les murs.

Comme nous l'avions annoncé dans notre programme en 2008, nous avons construit une école neuve, moderne, pour accueillir les plus petits de notre commune. Mais pour arriver au bout de cette réalisation, il a fallu plusieurs années et elle n'a pu être inaugurée qu'à l'automne 2013, car vous le savez, ce genre de grosses réalisations ne peut se faire en un jour, surtout que nous avons favorisé la concertation à tous les niveaux.

Ce bâtiment conçu BBC basse consommation énergétique a dû tenir compte de la proximité de la zone PPRT et être en conformité aux règles antisismiques en vigueur. Alors oui, tous ces équipements ont coûté de l'argent et la collectivité ne pouvait pas les assumer financièrement à elle seule sans emprunter, comme le font d'ailleurs toutes les collectivités. Bien sûr, on peut toujours dire que cette politique était nulle ou « à en vomir » comme on l'a entendu ici, qu'on aurait pu faire autrement, que les couleurs des sols ne sont pas adaptés et je ne sais pas encore quoi d'autre et beaucoup ne s'en privent pas d'ailleurs.

Mes chers collègues, je vous laisse le soin d'imaginer un instant ce que serait DONGES sans ces équipements indispensables aujourd'hui à la vie de notre commune. Quelles seraient les conséquences financières et humaines si ces constructions n'avaient pas été réalisées ? Ainsi va la vie de notre commune. Hier, c'était les rythmes scolaires, le PPRT, aujourd'hui le retour en Réseau d'Education Prioritaire. Autant de nouveaux défis qui attendent notre commune pour les mois à venir et demain. D'autres ne manqueront pas de marquer l'histoire de DONGES.

Nous ne rentrerons pas ce soir dans les détails, ligne par ligne de ce budget. Nous nous félicitons de votre décision de recruter des ATSEM à l'occasion du passage en REP. Nous prenons acte de votre volonté de réaliser des économies d'échelle dans les dépenses de fonctionnement mais nous savons aussi tous que ces dispositions trouvent rapidement leurs limites si on veut maintenir la qualité du service public. Vous venez d'en parler tout à l'heure, Monsieur CHENEAU.

Nous notons enfin que l'emprunt d'équilibre est nécessaire et que la dette s'estompe moins vite que prévu. Bien sûr, nous vous laissons responsables de ces décisions et nous nous abstiendrons sur le budget 2015. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Monsieur CHAZAL, quelques commentaires.

Vous nous parlez des choix faits par le Gouvernement. Je dis et je redis que je ne suis pas là pour taper sur le Gouvernement, je ne suis pas un élu politique, la majorité n'est pas élue sur des critères politiques mais pour gérer, et les diminutions des dotations aux collectivités, comme l'a dit Madame MISIN, étaient quelque chose qui était annoncé et ce n'est pas une totale surprise, même si c'est une très lourde charge, une très lourde contrainte pour tous les maires, pour toutes les collectivités locales.

Les difficultés de la commune ne sont pas des difficultés qui se résument aux baisses des dotations. C'est quelque chose de beaucoup plus lourd, et je pense que la lecture des rapports de la Direction Générale des Finances Publiques, notamment du rapport établi par Madame RISICO, que vous avez eu l'année dernière, révèle que les difficultés de la ville viennent de causes qui ne sont pas des causes extérieures. Ce sont des causes internes liées à des choix qui ont été faits par la ville. Les choix qui ont été faits par la ville et qui sont à l'origine de nos graves difficultés sont évidemment les emprunts, comme l'a dit Monsieur CHAZAL.

Vous avez parlé d'emprunts depuis 2002. Alors permettez-moi de m'étonner, parce qu'au début de l'année 2008, la dette de la ville de DONGES était, vous pouvez le vérifier dans les comptes administratifs, de 6 millions d'euros.

Au 1^{er} janvier 2014, elle était supérieure à 12 millions d'euros, elle avait doublé.

Ce ne sont pas les emprunts depuis 2002 qui ont mis la commune en difficulté, puisque 6 millions d'euros, c'était quelque chose de tout à fait positif par rapport aux communes de la strate.

Le problème c'est ce qui s'est passé entre les 6 millions et les 12 millions d'euros et c'est là où nous ne sommes pas du tout d'accord sur l'analyse des causes.

Vous nous dites qu'il y avait beaucoup d'investissements à faire comme la salle de la Pommeraye, les travaux dans les écoles, des salles de restauration, de l'école Casanova nouvelle en nous disant « imaginez ce que serait DONGES sans ces investissements ».

Je vais vous retourner la question. Vous nous parlez de la nouvelle école Casanova qui a été construite et qui un an et demi après son inauguration, se révèle insuffisante pour accueillir tous les élèves de la maternelle, au point qu'on doit dès la rentrée 2015, envisager des réaffectations de locaux qui n'étaient plus utilisés pour l'école maternelle et qui vont générer des difficultés, puisqu'il va y avoir des partages de locaux à organiser avec les autres utilisateurs que l'on oublie trop souvent, mais qui jouent un rôle important et qui utilisent ces locaux de façon aussi utile, que sont l'OSCD et le RAM.

Il me semble que cet investissement réalisé de l'école maternelle n'a pas été sans doute dimensionné comme il fallait, pourtant le coût a été particulièrement élevé. Si vous ramenez le coût de l'investissement par rapport au nombre de classes, vous avez un coût par classe qui est inédit. On aurait pu certainement faire une nouvelle école maternelle dans de bien meilleures conditions financières.

Bien sûr, vous nous dites cette école maternelle est BBC, et surtout il a fallu tenir compte des contraintes particulières de construction liées au zonage du PPRT, à l'époque c'était le zonage SEVESO. C'est vrai que dans le cadre des périmètres SEVESO, il n'était pas permis par l'Etat de construire une nouvelle école dans le périmètre qui a été retenu et il y a eu un artifice qui était de dire « ce n'est pas vraiment une nouvelle école, mais c'est l'extension, c'est pour cette raison qu'elle est adossée à l'école Césaire, c'est l'extension d'une école existante ». Et en jouant sur cet artifice, on a présenté ceci à l'Etat pour obtenir une dérogation de construire cette école sur ce site qui avait été retenu. Heureusement que TOTAL a cédé le terrain à l'euro symbolique parce que imaginez que Total ait cédé le terrain d'assiette de la nouvelle maternelle au prix du marché, ce n'est pas 6 millions d'euros que cela aurait coûté, on aurait été bien au-delà.

Et peut être que si on avait réfléchi à implanter la nouvelle école maternelle qui s'imposait, je suis d'accord avec vous sur le principe d'une nouvelle école, dans un secteur moins pénalisé par les contraintes de construction et d'urbanisme, qui se trouvait en dehors des zonages SEVESO, une nouvelle école maternelle qui se serait

trouvée près des zones où viennent habiter les nouveaux Dongeois, c'est-à-dire le secteur des Ecottais, c'est peut être une école qui aurait coûté moins cher, qui aurait eu des capacités d'extension plus grandes et qui aurait pu se faire dans un calendrier tout à fait satisfaisant et on aurait sans doute évité les surcoûts liés à cette insistance à vouloir reconstruire une école dans un secteur où le zonage SEVESO interdisait les constructions d'écoles. Tout cela a eu un coût, un surcoût qui a été payé exclusivement par de l'emprunt.

Vous dites encore qu'il fallait aménager de nouvelles salles puisqu'il pleuvait dans les préfabriqués... Ces préfabriqués, que vous dénigrez, je peux vous donner une bonne nouvelle, sont actuellement en cours de gros entretien ; les travaux avancent de façon très satisfaisante. Ces préfabriqués pourront être disponibles dès la rentrée pour les nouveaux utilisateurs, parce qu'encore une fois, les ouvertures de classes, compte tenu du fait que la nouvelle école maternelle ne répond pas à la demande, génèrent un mouvement général de « chaises musicales », de changement des affectations de locaux, et nous avons besoin de ces salles préfabriquées qui sont rénovées, dans lesquelles il ne pleuvra pas et qui seront aux normes pour pouvoir accueillir notamment l'OSCD...

Je pense qu'il aurait fallu réfléchir de façon plus poussée sur le coût de cet investissement de l'école maternelle. Il fallait faire une école maternelle mais ce n'était peut-être pas la meilleure façon de la faire, ni le meilleur coût, ni le meilleur financement de la faire uniquement avec de la dette. Comme on me l'a dit, il est facile de mettre une commune en difficultés, il suffit de 2 ans, mais pour qu'une commune sorte des difficultés il faut compter au minimum 4 ans. Nous entamons la 2^{ème} année, les deux années précédentes qui nous ont mis en difficultés sont passées. Nous commençons la 2^{ème} année pour sortir des difficultés, nous n'en sommes pas sortis, mais nous sommes, je pense, dans la bonne direction et encore une fois, les investissements du passé auraient pu être dimensionnés, financés et prévus différemment. Nous n'en serions pas là aujourd'hui au niveau de notre endettement puisque ce sont ces choix qui sont à l'origine des difficultés de la commune. Ne cherchons pas de bouc-émissaire politique à l'extérieur.

Monsieur Alain CHAZAL

C'est bien dommage Monsieur CHENEAU qu'à l'époque, je rappelle vous étiez élu, que vous n'ayez pas daigné participer aux réunions du comité de pilotage pour cette école, comme d'autres membres de votre groupe l'ont fait d'ailleurs ; vous auriez pu nous apporter cet éclairage et vous auriez pu savoir que nous avions aussi imaginé cette école dans un autre endroit, notamment, vous faites allusion au quartier des Ecottais. Bien sûr que nous avons aussi évalué cela mais il aurait fallu une restauration scolaire, il aurait fallu d'autres investissements qui n'étaient pas prévus et il aurait fallu quand même une grande école à cet endroit.

Vous êtes gestionnaire de la commune aujourd'hui et vous savez que ce n'est pas facile. Il en a été question et confirmé lors de la commission scolaire, lorsque nous avons construit cette école de 10 classes, il était prévu effectivement qu'on puisse l'agrandir du fait qu'elle était adossée, comme l'a souligné Monsieur CHENEAU.

Dans l'Education Nationale, on en parlait avec Madame ARDEOIS, la nature a horreur du vide, les enseignants aussi. Ces trois classes ont été très rapidement occupées. Théoriquement, l'extension à 13 classes de l'école était prévue. C'est dommage que vous n'ayez pas été là à l'époque pour nous le dire.

Madame Christine MISIN

Je voulais un peu compléter par rapport à ce que vient de dire Alain CHAZAL. Je ne rentre pas dans le coût de l'investissement. Effectivement, il y a eu un dérapage par

rapport à cette école. Je voudrais quand même préciser que c'était une école qui était très spacieuse et qu'au départ il y avait quand même trois classes supplémentaires qui étaient disponibles. C'est le changement de situation avec cette REP qui fait qu'on se retrouve avec un nombre d'enfants plus important avec moins d'enfants dans chaque classe, avec des enfants de deux ans qui vont pouvoir bénéficier de cette école. Je pense que si vous aviez à l'époque été élu, vous n'auriez sans doute pas fait plus de trois classes supplémentaires. On ne pouvait pas à ce moment là imaginer une telle possibilité.

Monsieur le Maire

Je voudrais indiquer que l'augmentation de la population était quelque chose de prévisible depuis l'adoption du PLU en 2008 qui avait rendu à la constructibilité un grand nombre de terrains, ce qui s'est avéré sur tout le territoire de la commune. Il y a beaucoup de secteurs qui ont obtenu des permis de construire, sans parler des opérations groupées, ni du logement social.

Ce qui est évident, c'est une contrainte géographique, c'est que le site de la Souchais est un site qui est totalement saturé, qui n'a aucune capacité d'extension, il a une seule capacité de densification. C'est un site qui devient lourd à gérer pour tous les utilisateurs. Ce sont des écoles qui sont devenues très grandes puisque l'école Césaire est la fusion de 2 écoles, sur un secteur géographique très contraint, qui n'a plus de capacités d'extension vers l'extérieur. C'est ce qu'il ressort du rapport des responsables de l'Inspection Académique. Ce qui paraît évident, c'est que la création d'une nouvelle école dans le secteur des Ecottais sera forcément d'actualité dans le futur parce qu'on ne pourra pas continuer de créer des classes sur ce secteur aussi dense et concentré en plein centre-ville. Ce n'est pas quelque chose de satisfaisant ; ce ne seront pas des conditions d'accueil satisfaisantes pour les enfants et il faudra penser à l'avenir à évoluer vers de nouveaux investissements scolaires à l'extérieur. Ce groupe scolaire devient totalement surdimensionné. C'est quelque chose qu'on aurait pu certainement anticiper. Je ne dis pas que tout était parfaitement prévisible. Le passage en REP n'était pas prévisible ; par contre ce qui était prévisible, c'est l'évolution démographique de la commune et le passage en REP n'a fait qu'anticiper des ouvertures de classes. C'est de l'anticipation dont on doit parler. Nous allons essayer d'anticiper pour les années à venir.

Monsieur Mikaël DELALANDE

La présentation du budget primitif démontre bien la situation financière de la ville avec des marges extrêmement limitées. Avez-vous l'intention de nous présenter une prospective sur le mandat pour évaluer les marges de manœuvres que nous pouvons espérer ? Des projets importants seront nécessaires dans plusieurs domaines, quelle estimation peut être faite ? Que pouvons-nous espérer sur ce mandat ?

Monsieur le Maire

Je crois me souvenir que lors du mandat précédent, il y avait un plan pluriannuel d'investissements qui avait été défini et qui d'ailleurs n'avait pas pu être entièrement exécuté compte tenu du début de la prise en compte des réalités.

A l'heure où je vous parle, je ne suis pas en mesure de vous annoncer un programme pluriannuel d'investissements tenable pour la raison que nous ne maîtrisons toujours pas l'évolution à moyen terme de nos recettes, je parle de la baisse des dotations d'Etat.

Il est exact que la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'impose. Je pense qu'il n'y a pas de discussion sur le sujet. Néanmoins, les investissements ne peuvent être financés que par de l'autofinancement, des cessions d'immobilisations, des cessions d'actifs, des dotations, des subventions extérieures de collectivités ou de syndicats intercommunaux, le FCTVA et enfin la dette.

Faire des investissements sans dette, cela aboutirait à ne faire aucun investissement. Ce qu'il faut prévoir c'est une trajectoire de désendettement qui s'accompagnera d'investissements et qui s'accompagnera d'emprunts dont le montant sera toujours bien inférieur au remboursement de l'annuité de la dette. C'est comme cela qu'on continuera le désendettement, sur une trajectoire qui sera sans doute moins rapide que souhaité, l'idéal serait de se rapprocher le vite possible des 8 millions d'euros mais on est à 11, il faudrait encore rester plusieurs années sans du tout emprunter et vous voyez que dès cette année ce n'est pas possible.

Ce qui est raisonnable, c'est d'envisager chaque année des emprunts qui ne dépasseront pas en tout état de cause jamais les 600 000 € pour avoir au moins 250 000 € de désendettement net avec ces emprunts futurs et maîtrisés, et à taux fixe évidemment. Il n'est pas question de repartir dans les emprunts structurés. Le but est d'arriver à réaliser un projet dont les priorités seront l'entretien du patrimoine. Cela ne sert à rien de disposer d'un patrimoine important si on le laisse se dégrader, ce sont tous les usagers qui seront pénalisés. Je pense également au patrimoine sportif et culturel.

Il ne faut pas négliger non plus l'entretien de nos routes et de nos chemins. Il faut assurer l'égalité de traitement de tous les Dongeois face à ce service qui est un service général, un service régalien qui est celui du bon entretien des routes, des chemins et des fossés. C'est quelque chose qui devra être pensé sur plusieurs années ; nous n'y arriverons pas à rétablir cela en un an même deux, compte tenu de l'état dégradé de la voirie, mais il faut donner des signaux forts aux Dongeois pour montrer que nous n'oublions pas les quartiers, même les plus éloignés du centre-bourg pour engager des travaux d'entretien. La priorité sera l'entretien.

Concernant les investissements, il nous faudra penser aux scolaires, aux sportifs. Il y a des solutions qui permettraient peut être à un coût raisonnable de diminuer la pression sur les salles omnisports et donc de permettre plus d'utilisation de ces salles par plus d'usagers, plus de clubs, en réalisant des investissements raisonnables dans leur montant. C'est quelque chose qui est à prendre en considération.

En ce qui concerne l'environnement, je pense que c'est quelque chose qui ne doit pas être oublié par rapport à la qualité de vie que recherchent nos concitoyens. Ce n'est pas parce que nous sommes dans une commune industrielle que nous devons négliger l'environnement, bien au contraire. Il faudra penser à des dépenses pour réaliser une vraie séparation entre le centre-bourg et les zones industrielles par des zones végétalisées, qui serviront de « tampon », je suis particulièrement attaché, j'y crois beaucoup, et je pense que ce souci est partagé au sein du conseil municipal, de faire une commune qui soit une commune industrielle mais aussi une commune verte pour ses habitants.

Je ne peux pas en dire plus. Aujourd'hui, nous sommes le « nez dans le guidon » mais nous essayons de penser à tout ce que nous pourrons faire lorsque nous serons sortis de la zone la plus rouge en matière d'endettement.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Le recours à un emprunt pour les projets scolaires est inévitable, mais nous reposons encore une fois la question sur le prêt de 1 500 000 €, contracté le 23 décembre 2013, annoncé au conseil municipal de février 2014, à quelques semaines des élections municipales. Le prêt a servi à quoi ? Sur quel investissement ? Où est passé l'argent ?

Monsieur le Maire

Sur cette question, il y a un élément technique que je peux apporter. On parle de deux sections dans nos budgets :

- * une section de fonctionnement
- * une section d'investissement

Au niveau des comptes, la commune n'a qu'un seul compte. Nous n'avons droit de réaliser des emprunts que pour financer des dépenses d'investissement. Les emprunts sont quelquefois adossés à une opération en particulier mais ce n'est pas obligatoire. Certains emprunts sont des emprunts d'équilibre de la section d'investissement mais ne sont pas spécialement liés à telle ou telle opération d'investissement.

En ce qui concerne l'emprunt de 1 500 000 € de l'année 2013, c'est un emprunt qui, à ma connaissance, n'est pas affecté ; nous ne pouvons pas indiquer à quelle opération d'investissement il est adossé. Dans la construction budgétaire, il est forcément lié aux investissements réalisés sur 2013, notamment l'ouverture, la construction et la livraison de l'école maternelle.

Au niveau de la trésorerie, il peut en aller autrement. Comme je vous l'ai dit, l'emprunt est comptablement justifié par une dépense d'investissement mais il arrive à un moment où il peut avoir à donner de l'argent à la ville pour payer des dépenses courantes. Sur cette question très précise, je vous informe qu'en accord avec Madame RISICO, receveur municipale, viendra lors d'un prochain conseil municipal répondre à des questions à l'occasion du vote du compte administratif et du compte de gestion. Il est apparu que c'était le bon moment pour que notre comptable public vienne faire œuvre de pédagogie, et répondre à différentes questions qui lui seront posées. Madame RISICO nous a proposé spontanément cette démarche que nous accueillerons bien volontiers.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Au dernier conseil, j'ai demandé des précisions sur la subvention de la CARENE pour le FISAC de DONGES d'un montant de 15 000 €. Avez-vous des précisions ? Nous notons que la somme ne figure plus sur le projet du budget primitif ?

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas encore eu la réponse de la CARENE mais lors d'une prochaine réunion de commissions ou de conseil municipal, j'apporterai la réponse sur ce crédit de 15 000 €.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

*** 20 POUR**

Et

*** 9 ABSTENTIONS**

**Monsieur NICOLLET Jean-Marc - Madame RIOT Michelle -
Messieurs BAUDICHAUD Ghislain - LETERRIER Philippe -
Madame ALBERT Viviane - Monsieur CHAZAL Alain -
Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELALANDE Mikaël -
Madame MISIN Christine.**

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Général 2015 tel que présenté en annexe.

Délibération n°5 : Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » 2015 : approbation du Budget Primitif (M4)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Il est rappelé au Conseil Municipal que le service d'accueil des gens du voyage a été intégré dans le Budget Général à compter du 1^{er} janvier 2012 ; en conséquence, le document annexé présente ce budget uniquement pour la partie « camping ».

Le Budget Primitif 2015 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de 210 610 € et de 253 857 € en section d'investissement (budget hors taxes). Il a été élaboré avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, à savoir : un déficit de 27 233,19 € en exploitation et un excédent de 215 456,09 € en investissement.

BOCG

I – SECTION D'EXPLOITATION : 210 610 €

1. Dépenses de la section d'exploitation :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » totalise 55 130 €. Le montant des dépenses du chapitre regroupe les charges de fonctionnement telles : fluides, fournitures, petit équipement, entretien et réparations.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » correspond à la mise à disposition du personnel communal pour un montant de 62 000 €.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 27 600 €.

Un crédit de 5 000 € concerne les créances admises en non valeur. Un montant de 22 600 € (article 658) est provisionné au titre du reversement au budget ville des recettes de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ; en effet, les recettes de la régie sont encaissées sur un compte bancaire commun à celles de la partie « camping » et de la partie « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » puis reversées au budget général pour ce qui concerne l'« Aire d'Accueil des Gens du Voyage » chaque fin d'exercice (délibération du Conseil Municipal du 29/03/2012).

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est doté de 200 €.

Enfin, un crédit de 38 400 € est proposé au chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » au titre des amortissements de 2015.

Le résultat antérieur prévisionnel de 2014 est reporté par anticipation à hauteur de -27 233,19 € (Chapitre 002) tandis que les dépenses imprévues arrondissent la section avec 46,81 € (Chapitre 022).

2. Recettes de la section d'exploitation :

Le chapitre 70 « Produits de gestion courante » totalise 210 600 €.

Ce chapitre enregistre le produit des redevances estimé à 188 000 € (dont 12 000 € au titre de la location des mobil homes) ainsi que les recettes affectées à la partie « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » qui seront reversées au budget général en fin d'exercice, prévues à hauteur de 22 600 € au titre de 2015 (voir ci-dessus article 658).

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » est ouvert à hauteur de 10 € au titre de régularisations diverses.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT : 253 857 €

1. Dépenses de la section d'investissement :

Un crédit de 170 000 € de propositions nouvelles est inscrit au chapitre 21 « immobilisations corporelles » au titre de l'acquisition de quatre résidences mobiles de loisirs (90 000 € HT) et de leur équipement (1 000 € HT).

Les travaux de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite (5 000 € HT) et d'aménagement de terrains et réseaux -délimitation des emplacements, signalétique, reprises sur revêtements dans les sanitaires (74 000 € HT) permettront d'obtenir le classement officiel de l'équipement 1*, conformément aux orientations proposées lors du débat du 26 mars dernier.

Enfin, un crédit de 63 € est proposé au compte 020 « dépenses imprévues d'investissement » afin d'équilibrer la section.

Un total de 13 794 € de restes à réaliser est repris au titre de l'acquisition de résidences mobiles de loisirs et de travaux sur compteurs.

2. Recettes de la section d'investissement :

Le crédit de 38 400 € proposé au chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » correspond aux amortissements de l'année 2015, en contrepartie des dépenses d'exploitation (voir supra).

La section d'investissement s'équilibre par la reprise anticipée de l'excédent de 2014 reporté à hauteur de 215 456,09 € et par l'inscription d'un crédit d'équilibre de 0,91 € au compte 1641 « emprunts en euros ».

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif du Budget Annexe 2015 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) tel que présenté en annexe.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 30 mars dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

L'analyse démontre les caractéristiques très particulières de ce budget avec un déficit d'exploitation et un fort excédent d'investissement. C'est lié au fait qu'on est dans un budget annexe qui doit s'équilibrer en recettes et en dépenses et où il n'est pas permis au budget général de compenser le déficit des recettes propres du service.

Ce déficit d'exploitation est lié en grande partie à des règles d'amortissement qui conduisent à de très lourds prélèvements au profit de la section d'investissement qui se trouvent hypertrophiée par rapport à la section d'exploitation, ce qui justifie que nous ayons des reports importants de crédits d'investissements malgré un déficit structurel de la section d'exploitation.

Nous espérons que du fait des travaux qui ont été engagés sur le camping, des acquisitions de mobil-homes, de la fréquentation prévisible du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement dès le mois prochain avec les grands arrêts de la raffinerie, nous arriverons à redonner une dynamique positive à l'exploitation de ce site important, qui va retrouver son étoile et donc permettrait le retour au taux de TVA de 10 % au lieu de 20 %, ce qui serait également quelque chose de positif.

Voilà ce que nous pouvons dire sur ce budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **20 POUR**

Et

* **9 ABSTENTIONS**

**Monsieur NICOLLET Jean-Marc - Madame RIOT Michelle -
Messieurs BAUDICHAUD Ghislain - LETERRIER Philippe -
Madame ALBERT Viviane - Monsieur CHAZAL Alain -
Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELALANDE Mikaël -
Madame MISIN Christine.**

➔ **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Annexe 2015 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) –partie « camping »- tel que présenté en annexe.

Délibération n° 6 : ZAC des Ecottais : Remise d'ouvrage de la tranche 1 par la SONADEV

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

La ZAC des Ecottais créée le 28 mars 2006 par la CARENE, a été déclarée d'intérêt communautaire. En vue de son aménagement, la SONADEV a été désignée concessionnaire et le dossier de réalisation a été approuvé par la CARENE le 19 février 2008.

Dans le cadre de ce dossier de réalisation, la Commune a délibéré pour entériner la rétrocession de certains équipements publics le 14 décembre 2007.

Depuis cette date, la CARENE a révisé ses intérêts communautaires par délibération de son Conseil le 13 octobre 2009 et renvoyé aux communes la rétrocession des équipements publics, réalisés dans le cadre d'une ZAC communautaire, pour ceux relevant de leurs compétences, à savoir "les compétences voiries, éclairage public, espaces verts, eaux pluviales étant communales, l'eau potable et l'assainissement relevant de la CARENE".

Aussi, afin de permettre une gestion efficiente au bénéfice des nouveaux habitants, il est proposé d'entériner la remise des équipements publics par tranches opérationnelles au bénéfice de la Commune, dans le cadre de nos compétences, à savoir la voirie (chaussée et accessoires), les espaces verts, le réseau d'eaux pluviales (circulations et bassins de rétention) et l'éclairage public, suivant le plan joint en

annexe, et d'en autoriser la rétrocession et le classement dans le domaine public de la Commune.

Aujourd'hui, seul, un îlot restant à vendre, la première tranche de la ZAC des Ecottais est achevée.

Les ouvrages à remettre apparaissent sur le plan ci-joint.

Proposition

Considérant l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, stipulant que "le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. [...]. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie".

Vu la localisation des ouvrages à remettre tel que défini sur le plan joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la remise d'ouvrage de la première tranche des Ecottais, telle qu'elle sera définie par les parties prenantes dans le PV de remise d'ouvrages, pour ceux relevant de la compétence de la Commune, à savoir la voirie (chaussée et accessoires), les espaces verts, le réseau d'eaux pluviales (circulations et bassins de rétention) et l'éclairage public.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **AUTORISE** la remise des ouvrages de la première tranche de la ZAC des Ecottais,
- ➔ **DIT** que la liste des parcelles à rétrocéder sera dressée ultérieurement pour faire l'objet d'une cession à la Commune et un classement dans le domaine public communal.
- ➔ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette rétrocession.

Délibération n° 7 : Avis sur la demande formulée par la société R.O.M.I. (Recyclage Ouest Matières Industrielles) Pays de Loire en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, tri et transit de déchets industriels non dangereux et dangereux ainsi qu'une activité de dépollution de véhicules hors d'usage, située à MONTOIR DE BRETAGNE, ZI des Noës

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Depuis le 8 avril et jusqu'au 11 mai 2015, se tient en mairie de MONTOIR DE BRETAGNE une enquête publique portant sur la demande formulée par la Société **R.O.M.I. (Recyclage Ouest Matières Industrielles)** Pays de Loire en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, tri et transit de déchets industriels ainsi qu'une activité de dépollution de véhicules hors d'usage, situé à MONTOIR-DE-BRETAGNE, ZI des Noës.

Cet établissement est soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal de DONGES est amené à émettre un avis sur le projet, certaines parties du territoire communal étant situées à moins de 2 kms de celui-ci (hameaux du Priory et de Blanche).

L'activité du site sera :

- le regroupement et le tri de métaux et ferrailles,
- le regroupement de déchets industriels non dangereux comme les papiers, les cartons, les plastiques, le bois,
- le broyage de bois ainsi que la découpe de la ferraille,
- la collecte en apport volontaire des métaux et ferrailles ; d'autres déchets non dangereux seront également acceptés,
- la dépollution de véhicules hors d'usage, terrestres ou maritimes.

étant précisé que deux phases sont prévues pour le développement de l'activité de la société ROMI Pays de Loire ; la première ne nécessitant pas d'autorisation au titre de la législation sur les **I.C.P.E. (Installations Classées Pour l'Environnement)** est déjà effective, la seconde étant conditionnée à l'aboutissement de la présente procédure.

Situé en bordure de la voie SNCF PARIS-LE CROISIC, ZI des Noës, le site comprendra :

- une aire de stockage des ferrailles et métaux,
- un hangar qui comprendra deux auvents de part et d'autre,
- des bâtiments en préfabriqué pour les locaux administratifs et pour les locaux sociaux (sanitaire, salle de pause...),
- différentes zones de stockage,
- une zone d'apport volontaire des déchets,
- une zone dédiée à l'activité VHU.

Il est précisé qu'il s'agit d'un centre de transit et de renouvellement des déchets avant leur expédition vers des centres autorisés à cet effet. Ce n'est donc pas un lieu de stockage définitif.

Le dossier déposé en Préfecture de Loire-Atlantique dès novembre 2013 et soumis à l'enquête publique comprend l'ensemble des éléments réglementaires exigés par la réglementation. Cependant, un complément d'information relativement important a du être apporté en juillet 2014 à la Préfecture de Loire-Atlantique suite à des observations formulées en janvier 2014. Cela s'explique en partie par le fait qu'entre le moment où le dossier a été réalisé (2013) et le moment où il a été instruit (fin 2013-début 2014), un début d'activité a commencé sur le site, dans la limite de ce qu'autorise la législation. Par ailleurs, d'assez nombreuses précisions ont du être apportées par le demandeur sur la nature même de l'activité exercée, les dispositions prises en matière de traitement des déchets ou encore en matière de danger sur différents scénarii d'incendie.

Toutefois, au final, l'impact du projet apparaît très limité compte tenu essentiellement du contexte industriel dans lequel celui-ci s'insère, le milieu apparaissant peu sensible

à de nouvelles implantations. La présence des premières habitations à 150 m du site est à noter, sans toutefois qu'aucun impact direct ne soit à craindre, les niveaux sonores existants étant malheureusement déjà élevés dans ce secteur (RN 171 – trafic ferroviaire, aérodrome, activités industrielles existantes)

Pour DONGES, l'impact peut être qualifié de nul, le trafic routier généré par cette nouvelle activité empruntant en totalité la voie express située à proximité immédiate.

Proposition

Considérant le dossier présenté par la société ROMI Rays de Loire à l'appui de sa demande et notamment les précisions apportées le 12 août 2014 suite à la demande des services préfectoraux,

Considérant l'avis de l'autorité environnementale en date du 23 janvier 2015 qui considère que les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients du projet sont adaptés à ces enjeux,

Considérant que l'impact peut être considéré comme nul pour le territoire de la commune de DONGES,

Considérant qu'un tel projet est de nature à améliorer la gestion des déchets permettant ainsi une meilleure valorisation conformément aux objectifs d'un développement durable.

Il est proposé de donner un avis favorable au projet de la société ROMI Pays de Loire

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Mikaël DELALANDE

A la lecture de votre proposition d'avis, il semblerait que les Dongeois ne soient pas impactés par les nuisances de la société ROMI. Cependant, cette société se trouve dans le périmètre PPRT de MONTOIR.

Suite à votre avis sur ce PPRT lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, nous continuons à dénoncer l'iniquité de traitement du législateur, ce qui est possible à MONTOIR, qu'une entreprise se développe n'est pas possible à DONGES.

Vous noterez que nous ne sommes pas contre le développement d'une entreprise, mais que nous sommes sur un principe.

Nous nous abstiendrons sur cet avis.

Madame Viviane ALBERT

Ce projet de délibération n'a pas été présenté en commission d'urbanisme. Nous ne connaissons pas la superficie totale de cette installation.

Réponse inaudible de Monsieur OUISSE à l'intervention.

Madame Viviane ALBERT

D'autres questions se posent. On nous dit que c'est un centre de transit et de renouvellement des déchets. Comment sont renouvelés les déchets ? Quel genre d'activité a débuté sur ce site ?

Réponse inaudible de Monsieur OUISSE à l'Intervention.

Madame Viviane ALBERT)

On nous dit que l'impact pour DONGES peut être qualifié de nul. On n'en dira peut être pas autant pour les Montoirins quand on nous dit que les premières habitations sont à 150 mètres du site. Je pense que l'impact sonore sera important pour les

Montoirins habitant près de cette installation.

Monsieur Louis OUISSE

Je laisse le choix à MONTOIR qui est maître d'ouvrage dans cette affaire de prendre la décision. A priori, DONGES n'est pas impactée.

Monsieur le Maire

Concernant les hameaux du Priori et de Blanche, il y a dix ans le risque était bien plus grave que l'implantation d'une activité de traitement des véhicules hors d'usage à MONTOIR, puisqu'en 2004-2005 c'était un Centre de Stockage de Déchets qui était envisagé sur notre territoire dongeois, de l'autre côté de du canal du Priroy, côté DONGES, limite MONTOIR, sur 50 ha... On voulait à l'époque implanter une gigantesque décharge de déchets qui aurait été préalablement broyés et ensuite entreposés sans aucune valorisation sur le territoire dongeois. Là, il y avait un vrai risque, non seulement pour le Priory, Blanche, et Tréveneux mais également pour toute notre agglomération qui se trouvait sous les vents dominants de cette décharge.

Aujourd'hui, ce qui nous est présenté concernant MONTOIR est tout à fait anecdotique par rapport aux risques auxquels nous avons échappé.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **27 POUR**

Et

* **2 ABSTENTIONS**

Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

➔ **DECIDE** de donner un avis favorable au projet de la société ROMI Pays de Loire.

Délibération n° 8 : Marché d'achat d'électricité – adhésion à l'achat groupé par la Centrale d'Achats Publics UGAP

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Dans le contexte actuel d'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie au niveau de l'Union Européenne, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010 prévoit la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour les installations dont la puissance excède 36 kilovoltampères (kVA). A partir du 1er janvier 2016, pour les collectivités territoriales, il sera obligatoire de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

Avec la volonté de maîtriser ses dépenses énergétiques, la ville de DONGES, en association avec la CARENE et les communes de la CARENE, s'est déjà engagée dans la recherche des meilleures offres pour s'approvisionner en gaz. Pour cela, et compte tenu des procédures spécifiques et particulièrement exigeantes pour la fourniture en énergie, elle a fait appel à la compétence de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Aujourd'hui, il est proposé d'engager une démarche similaire pour l'approvisionnement en électricité en concertation avec la CARENE et les communes de la CARENE.

En effet, l'UGAP a récemment fait preuve de son efficacité dans la recherche des offres les plus compétitives pour l'approvisionnement en énergie à travers le premier marché de fourniture de gaz.

Le planning prévisionnel de cet achat groupé est le suivant : regroupement des besoins des différentes entités membres de mi-février à mi-mai 2015, validation des données et lancement de la procédure en juin-juillet 2015, pour un début d'approvisionnement au 01/01/2016 pour une durée de trois ans.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- * d'approuver la convention UGAP permettant à la Ville de DONGES de rejoindre le dispositif d'achat groupé d'électricité,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention UGAP,
- * d'autoriser la signature des marchés publics par l'UGAP en application de la convention susvisée
- * d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette opération et à signer tous documents afférents.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est un sujet que nous avons déjà abordé. La distribution d'électricité et tous les services d'énergie sont ouverts à la concurrence, et nous n'avons plus de fournisseurs habituels historiques. Nous allons devoir passer par les règles de la concurrence, le but étant d'éviter au maximum les hausses de tarifs. Le passage par l'UGAP est une solution transitoire qui nous permet d'espérer des tarifs maîtrisés, sachant que d'autres solutions existent mais que nous agissons dans ce domaine en étroite coordination au sein de la CARENE, comme dans les autres sujets de mutualisation.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention UGAP permettant à la Ville de DONGES de rejoindre le dispositif d'achat groupé d'électricité,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention UGAP,
- ➔ **AUTORISE** la signature des marchés publics par l'UGAP en application de la convention susvisée
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette opération et à signer tous documents afférents.

Délibération n° 9 : Marché de fourniture de denrées alimentaires pour la réalisation des repas des cantines scolaires

RAPPORTEUR : Madame Martine ARDEOIS

Exposé

Dans la continuité du projet de livraison de repas par l'Unité de Production Alimentaire Mutualisée, et dans le respect de l'article 8 du Code des Marchés Publics, il est nécessaire que toutes les collectivités partenaires organisent un groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires pour la réalisation des repas à destination des cantines scolaires.

Pour cela, il est proposé de passer une convention constitutive du groupement de commandes par l'ensemble des entités membres de l'entente UPAM (convention en annexe).

Il est convenu que la ville de ST NAZAIRE soit désignée comme coordinateur du groupement, et qu'elle se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

La présente convention prendra effet à la dernière date de notification de toutes les entités membres.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Cette convention s'inscrit dans le cadre de du passage de notre restauration scolaire à l'UPAM qui sera opérationnelle à la rentrée de septembre.

Madame Martine ARDEOIS

Je voudrais préciser aux personnes qui connaissent un petit peu moins ce dossier que 4 communes : ST NAZAIRE, LA CHAPELLE DES MARAIS, DONGES et ST JOACHIM ont créé l'entente intercommunale. Cette entente a prévu la constitution d'une commission spéciale qu'on appelle la Conférence et qui se réunit une fois par an. Cette commission permet de débattre des questions d'intérêt commun aux 4 communes. Il faut savoir que n'ayant pas de personnalité juridique, elle ne peut pas prendre de décision formelle. C'est pour cette raison que les conseils municipaux de chaque commune ratifient chaque décision pour les rendre exécutoires.

Aujourd'hui, c'est une délibération des marchés d'alimentation de groupement intégré. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour permettre à la ville de ST NAZAIRE de piloter et exécuter les marchés.

Une 3^{ème} version de la convention d'entente sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Alain CHAZAL

C'est une question qui a été évoquée lors de la dernière commission scolaire, concernant le prix des repas appliqué aux familles. Avez-vous fixé le prix des repas, afin que les familles puissent être informées, sachant qu'à ce jour, DONGES était moins cher.

Madame Martine ARDEOIS

Pour l'instant, aucune décision n'a été prise. Nous réfléchissons ; cela avait été évoqué lors de la commission des affaires scolaires. C'est délicat, puisque effectivement DONGES a pu bénéficier d'un tarif unique jusqu'à maintenant avec la fourniture des repas par le collège. C'est clair qu'on bénéficiait de tarifs très

intéressants. Avec le passage à l'UPAM les chiffres ne sont pas arrêtés. Il y a différentes possibilités, comme je l'avais évoqué :

1^{ère} possibilité :

* tarif unique

2^{ème} possibilité :

* tarif pour les maternelles

* tarif pour les élémentaires

* tarif pour les adultes

3^{ème} possibilité

* passage par le quotient familial

L'idée c'est de pouvoir communiquer aux familles le plus tôt possible le tarif mais pour l'instant nous ne connaissons pas le montant qui sera facturé à la commune. Nous sommes partis sur la base de 650 repas par jour, or nous sommes plus près des 800 actuellement. Je pense que les tarifs devraient baisser un peu, mais il n'empêche que pour les familles, cela représentera sûrement un coût plus important par rapport à ce qu'elles payent actuellement.

Monsieur le Maire

Je voudrais rajouter que la mutualisation qui avait lieu avec le collège de DONGES historiquement, était particulièrement intéressante. Elle avait beaucoup d'avantages, notamment la proximité entre le collège et les écoles du centre-ville ; elle avait l'avantage aussi de permettre des prix de repas particulièrement intéressants, attractifs, ce qui permettait à la commune d'avoir une politique de tarification très intéressante pour les familles.

Cette solution de mutualisation ancienne n'avait qu'un seul inconvénient : l'insécurité juridique. Un collège, normalement, doit avoir un service de restauration scolaire pour les collégiens. La commune, normalement, devait faire appel à un prestataire extérieur si elle n'avait pas de restauration municipale intégrée en régie. Ce prestataire extérieur devait normalement être désigné sur appel d'offres. Pendant des années, nous avons fonctionné sans appel d'offres entre la commune et le collège pour la livraison des repas. A des échéances régulières, les services du Conseil Général se sont inquiétés, ont remis en cause, ont voulu remettre en cause ces accords.

A chaque fois, la logique économique qui était également l'intérêt du collège, a prévalu et nous sommes restés dans ce système de conventions, mais c'était un système de convention qui était fragile, parce que si un fournisseur de repas d'entreprises privées avait voulu contester cette convention, elle aurait certainement pu le faire et là nous nous serions trouvés dans de grandes difficultés.

Le passage à l'UPAM n'est pas destiné à réduire le coût du repas, car nous savons que le coût de production des repas ne sera pas diminué, au contraire, mais c'est une sécurisation définitive de la fourniture des repas qui ne pourra plus être contestée par quiconque. Nous entrons dans une solution de mutualisation qui sera certainement beaucoup plus intéressante que la création d'une restauration scolaire municipale en régie et quand nous voyons les équipements frigorifiques, de cuisson et de conservation et les chaînes sanitaires qui sont prévues sur la plate-forme de Coulvé, nous voyons que la solution de mutualisation était la meilleure sur le plan de la qualité, de la sécurité et des finances.

Ensuite, il faudra essayer de trouver une solution pour traduire la hausse des coûts de production des repas dans les recettes de la commune, puisque qu'avec des coûts de production plus élevés, si les prix facturés aux usagers ne bougent pas, nous aggravons une perte, un déficit alimenté par le budget général. Comme vous l'avez vu tout à l'heure, cela ne peut pas être une solution à terme. Il faudra faire un

arbitrage assez fin entre les nécessités financières et la volonté de ne pas pénaliser trop lourdement les familles dans la période de crise que nous vivons. Cette solution pourra passer peut être par des hausses progressives et modérées des tarifs ou par le passage à des tarifications différenciées encore par rapport à des tarifications au quotient familial comme c'est le cas dans d'autres communes de la CARENE.

Le débat est ouvert. Nous pourrions en reparler peut être avant les vacances pour savoir ce que nous ferons pour la rentrée ou alors nous en reparlerons à la fin de l'année pour l'année 2016. Je pense que le débat doit avoir lieu au sein de la commission des affaires scolaires et il aura lieu.

Voilà ce que l'on peut dire aujourd'hui sur cette restauration scolaire dans le cadre de l'UPAM.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire

Lorsque les dossiers sont partis pour la communication de l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir, nous n'étions pas en mesure de formuler cette question. Il s'agit d'une motion puisque nous avons eu vendredi dernier, une réunion importante à ST NAZAIRE avec les services de l'Inspection Départementale, Madame LOARER, Madame HOWARD et Monsieur TUDAL concernant le passage en REP.

Il nous est apparu qu'à la suite de ces échanges que nous avons eus, qui portaient pour l'essentiel sur la scolarisation des très petites sections des 2 ans, il y avait une priorité à marquer par rapport à cette scolarisation des 2 ans.

Vendredi, nous avons réfléchi à ce problème ; nous n'étions pas les seuls concernés puisqu'il y avait les élus de TRIGNAC qui sont également concernés par le passage en REP et il nous est apparu, au terme des échanges intéressants et fructueux que nous avons eus avec les représentants de l'Inspection Académique, que ce passage en REP devait faire l'objet d'une priorisation concernant les conditions d'accueil des enfants de moins de 3 ans au sein des structures d'école maternelle. D'où la question qui est posée et entre temps Madame ALBERT m'avait envoyé un texte qui demandait également le vote d'une motion concernant ce passage en REP. Ce n'était pas une motion, c'est un texte qui demandait le vote d'une motion si j'ai bien compris.

Délibération n° 10 : QUESTION DIVERSE : Motion sur le classement en REP des écoles publiques

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Le Conseil Municipal de DONGES,

Considérant que les écoles publiques de la Ville ont été classées par les services de l'Académie en Réseau d'Education Prioritaire (REP) à compter de la rentrée de septembre 2015 ;

Considérant que ce classement a pour objet de permettre le déploiement de moyens supplémentaires par l'Education Nationale, afin de réduire le nombre d'élèves par classes et de favoriser la scolarisation des enfants dès deux ans, lorsqu'ils remplissent tous les critères requis (*propreté,...*) ;

Considérant que la Ville de DONGES s'est engagée, dans un contexte budgétaire très contraint, à déployer elle-même tous ses moyens disponibles pour accompagner les ouvertures de classes qui seront décidées par l'Inspection d'Académie, en programmant des travaux de réaménagements de locaux, des équipements en mobiliers scolaires, et des créations de postes d'ATSEM ;

Considérant que la réussite du dispositif du Réseau d'Education Prioritaire dépendra plus de paramètres **qualitatifs** (*amélioration des conditions effectives d'accueil et de scolarité des enfants*) que de paramètres **quantitatifs** (*liés au seul critère arithmétique du nombre d'élèves par classe*) ;

Considérant en particulier que la scolarisation des moins de 3 ans à l'école maternelle doit s'inscrire dans un cadre spécifique, tenant compte des besoins et des rythmes particuliers des Très Petites Sections (TPS), qui sont différents de ceux des enfants scolarisés en Petite, Moyenne ou Grande Section ;

Considérant que chaque fois que la possibilité existe, le regroupement des moins de 3 ans doit donc être privilégié dans des classes spécifiques avec des rythmes adaptés, et un accompagnement par des personnels formés à cet effet ;

Vu les débats lors de la commission des affaires scolaires du 7 avril 2015,

DEMANDE que la scolarisation des moins de 3 ans à l'école maternelle, favorisée par le passage en Réseau d'Education Prioritaire, soit assurée, dans toute la mesure du possible, dans le cadre de classe(s) particulière(s) adaptées aux besoins et aux rythmes des enfants.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est ce qui ressort de nos échanges de vendredi avec les représentants de l'Inspection et de l'effort que nous souhaitons faire marquer par l'Education Nationale dans le cadre de ce passage en REP.

Madame Viviane ALBERT

Nous souhaitons faire quelques remarques supplémentaires sur cette motion, notamment lorsque vous dites « *considérant que la réussite du dispositif du Réseau d'Education Prioritaire dépendra plus de paramètres qualitatifs que de paramètres quantitatifs* ». Je pense que lorsqu'on passe en Réseau d'Education Prioritaire, un effectif de 25 élèves par classe est mieux que 30. Je pense le quantitatif est aussi important et il faut donc en tenir compte.

J'aimerais qu'à cette demande que vous faites sur la scolarisation des moins de 3 ans, étant donné que cette REP concerne toutes les écoles publiques, qu'on rajoute « *demande que les ouvertures de classes correspondant au seuil réglementaire soient effectives aussi bien en maternelle qu'en école élémentaire* » et que cette motion soit

adressée à l'Inspection Académique et à Monsieur l'Inspecteur.

Monsieur le Maire

Effectivement, sur la notion de qualitatif et quantitatif, nous, nous avons eu le sentiment que l'on se focalisait en permanence sur des chiffres et des règles à calcul, ce n'était pas comme cela que l'on pouvait envisager une amélioration de la réussite des enfants à l'école, que ce n'est pas en abaissant la règle à calcul ni en abaissant les seuils de d'ouverture de classe que ça allait de façon « magique » améliorer les conditions d'accueil de scolarité et de réussite des enfants. Les chiffres internationaux le démontrent.

Les enquêtes PISA et autres qui sont réalisées dans le cadre de l'OCDE, ce n'est pas uniquement des questions de chiffres bruts qui comptent, ce sont des questions d'organisation et quand nous parlons de qualitatif, c'est l'organisation.

Si on accueille les enfants de moins de 3 ans dans des classes où ils seront isolés au milieu de petites ou moyennes sections, ils vont être là pour « boucher des trous » dans une classe mais rien de spécifique ne sera prêt pour faciliter leur intégration dans le monde scolaire.

On peut craindre que cette scolarisation précoce ait des effets contraires à ceux recherchés. Dans la mesure où les enfants de moins de 3 ans ne doivent pas être une variable d'ajustement pour remplir des classes mais qu'il doit y avoir un vrai projet pour les accueillir dans les classes, pour nous cela veut dire que les maîtres soient formés pour les accueillir de façon spécifique, que les ATSEM elles-mêmes soient formées pour les accueillir et qu'en conséquence, ils soient regroupés compte tenu des rythmes particuliers. On a beaucoup parlé des « chronobiologistes », des rythmes de l'enfant et de l'intérêt de l'enfant, je crois qu'on a aujourd'hui tendance un peu à l'oublier, et pour la scolarisation des moins de 3 ans c'est un vrai problème que de s'adapter à leur rythme particulier, car si on n'y s'adapte pas, c'est leur arrivée dans le monde scolaire qui sera compromise.

Encore une fois, l'aspect qualitatif c'est regrouper les moins de 3 ans chaque fois que c'est possible dans des classes spécifiques et adaptées en termes d'horaires, en termes d'organisation à leur situation particulière, parce qu'un enfant change beaucoup entre 2 et 4 ans et même entre 2 et 3 ans. On parle plus d'accueil que de scolarité à cet âge-là ; on est dans une transition entre ce qui est la famille, l'assistante maternelle, le multi accueil et l'école. Nous avons un système en France qui est très cloisonné ; dans d'autres pays européens, il n'est pas aussi cloisonné. Je rappelle qu'en Allemagne par exemple, il y a le système du « Kindergarten », qui est le jardin d'enfants qui remplace l'école maternelle, mais pour autant, ce n'est pas une structure à caractère scolaire de l'éducation nationale, c'est une structure communale.

Nous avons un système qui doit favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans mais cela ne doit pas se faire uniquement sur des bases chiffrées, cela doit se faire sur des bases qualitatives et la meilleure façon de faciliter leur intégration, c'est de les regrouper chaque fois que ce sera possible dans des classes à part, qui auront un rythme à part où ils seront scolarisés avec des personnels formés et qui s'adapteront à leurs horaires.

Je précise que suite à la visite des écoles de DONGES le 1^{er} avril, certains représentants de l'Inspection d'Académie ont été assez surpris de voir que les tous petits étaient traités comme des enfants de moyennes ou grandes sections. Et quand on est tout petit on n'est pas forcément assis face à un maître et qu'il y avait besoin de plus d'espace.

Il y a vraiment une nécessité de prise en compte des spécificités des moins de 3 ans si on veut les scolariser, puisque c'est l'objectif du Réseau d'Education Prioritaire. C'est le sens de la motion que nous avons présentée.

Monsieur Alain CHAZAL

J'ai bien entendu ce que vous disiez Monsieur CHENEAU mais il me semble qu'aujourd'hui, dans nos écoles maternelles, il y a une répartition des enfants par classe sous la responsabilité des directrices d'établissement et de mémoire, mes enfants sont grands, il y avait déjà à l'époque les petites, moyennes et grande sections et la répartition était bien établie en fonction de l'âge de l'enfant. Je fais confiance aux équipes enseignantes, à leurs compétences pour justement faire la part des choses. Votre réflexion m'étonne, que dans les écoles de DONGES les petits soient mélangés avec les grands, sans que les enseignants soient là pour « jeter un œil ». J'ai entièrement confiance dans les équipes enseignantes pour faire preuve de pragmatisme par rapport à cela, même si j'entends le souci effectivement de la motion qui nous est présentée ce soir. Je crois que cela va de soi sans motion.

Monsieur le Maire

Si il y a une motion, c'est bien parce qu'il y a une demande auprès de l'Education Nationale. Cela ne relève pas de la compétence du pragmatisme des enseignants mais des moyens qui doivent être alloués par l'Education Nationale, moyens en termes de personnel formé, et également des moyens que la commune doit engager avec des ATSEM formées pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Cela ne relève pas de la compétence des directrices d'écoles mais de l'affectation des enseignants par l'Education Nationale et c'est en cela que la motion que nous proposons est destinée à l'Inspection d'Académie. C'est dans ce souci là, parce que cela ne relève pas du niveau local ni du niveau de l'école mais des moyens à déployer spécifiquement pour les moins de 3 ans, si l'on veut que leur scolarisation soit bénéfique. C'est en ce sens là qu'il y a une motion qui est soumise au vote.

Madame Viviane ALBERT

Je demande qu'on puisse rajouter à votre motion que les ouvertures de classes correspondent au seuil réglementaire et soient effectives aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, nous ne connaissons pas les effectifs. Nous parlons des seuils, de prévisionnel. On peut avoir des surprises le jour de la rentrée, dans un sens comme dans un autre. Quelque fois, des inscriptions sont faites et ne sont pas suivies de fréquentation effective le jour de la rentrée. Nous travaillons avec l'Inspection d'Académie pour que les ouvertures de classes se fassent dans les meilleures conditions possibles. Nous soutenons les ouvertures de classe qui sont réalistes et qui sont possibles dans le cadre des moyens que nous nous sommes engagés à déployer en priorité cette année dans le budget.

Je pense qu'au-delà, nous ne pouvons pas aller demander des choses sans savoir ce qui sera acté. Aujourd'hui, il y a des ouvertures de classe qui sont à prévoir ; d'autres qui sont peut être en attente. Nous faisons confiance aux services de l'Education Nationale que nous avons rencontrés dernièrement pour aller dans ce sens.

Pour ce qui relève de notre compétence, le souhait est celui que nous avons rédigé ce soir.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Le Réseau d'Education Prioritaire est un renforcement de la qualité de l'éducation. Les moyens que la ville va dégager vont permettre d'apporter une plus-value en moyens humain et matériel. Cependant, nous devons être vigilants pour que l'enfant reste au cœur du dispositif, c'est une préoccupation qu'il ne faut pas opposer aux querelles de

chiffres. Un bilan sera nécessaire face aux moyens déployés, même si cela reste difficile à évaluer.

Malgré les baisses des dotations de l'Etat, des finances en berne, la politique de l'éducation doit rester une priorité, l'éducation reste le socle d'apprentissage du futur citoyen, la qualité de l'enseignement est non négociable.

Nous nous associons à votre motion.

Monsieur le Maire

Lors de sa visite des écoles de DONGES le 1er avril dernier, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a été très clair. Les moyens supplémentaires qui sont déployés par l'Etat au profit de nos écoles publiques de DONGES sont prévus dans un contexte de réduction très importante des budgets, également au sein du Ministère de l'Education Nationale. C'est un effort très important qui sera consenti dans ce contexte national par l'Académie, mais la contrepartie de cela, c'est qu'il sera demandé des comptes à l'inspecteur d'Académie sur les effets de ce passage en Réseau d'Education Prioritaire et que des chiffres devront être fournis pour démontrer la réalité des résultats en termes de réussite scolaire, notamment à la suite des années qui se seront écoulés depuis le passage en Réseau d'Education Prioritaire.

Ce n'est pas un « chèque en blanc » qui est fait, l'Inspecteur d'Académie devra rendre des comptes sur l'intérêt et la réalité des progrès qui seront constatés. Si ces progrès n'étaient pas constatés, Monsieur Philippe CARRERE a été très clair, les moyens ne seraient pas maintenus, l'État étant désormais dans cette logique, il veut un « retour sur investissement », même si on peut difficilement parler de retour sur investissement et c'est dans cette logique là que les moyens supplémentaires sont déployés.

C'est à nous tous de saisir la chance qui est offerte et de faire en sorte d'accompagner au mieux ; c'est ce que la ville va faire ; je pense l'avoir suffisamment exprimé ce soir. L'effort de la ville devra accompagner un effort de l'Education Nationale, un effort de tous les partenaires, pour arriver à du concret et pas de l'arithmétique.

Madame Viviane ALBERT

Nous allons nous abstenir si vous ne voulez pas rajouter à cette motion qui pour nous est incomplète. Je trouve que c'est très important que notre commune ait un REP et que les ouvertures de classes soient faites suivant les seuils réglementaires actés par ce REP. Si cela n'est pas rajouté dans cette motion, nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

Je prends acte de votre future abstention.

Monsieur Alain CHAZAL

Je me permets de réagir à ce que vous venez de dire Monsieur CHENEAU. DONGES a déjà été confronté à une zone d'éducation prioritaire dans les années 2005, si mes souvenirs sont bons. Ensuite, cette ZEP a été transformée en REP. Effectivement, à l'époque, l'Education Nationale avait les mêmes exigences vis-à-vis d'abord des équipes enseignantes, vis-à-vis de la collectivité et si mes souvenirs sont bons, à l'époque, l'indicateur était les résultats au brevet des collèges qui étaient regardés par l'Inspection Académique.

A cette époque, j'étais Président des Parents d'Elèves et nous nous étions battus pour ne pas abandonner ce réseau d'éducation prioritaire, qui malheureusement a été abandonné, parce que les résultats au niveau du brevet des collèges avaient bien évolué dans le bon sens.

Aujourd'hui, le passage en REP, vous le savez Monsieur CHENEAU, est lié à un paquet d'indicateurs, de paramètres, dont les résultats scolaires. On a rechuté, ce n'est peut être pas lié à la disparition du REP à l'époque mais on est retombé et aujourd'hui l'Education Nationale serait dans l'obligation de reposer un REP sur

notre commune.

Monsieur le Maire

Je voudrais rappeler à nouveau que si nous passons en REP d'autres écoles en sortent, c'est un jeu à somme nulle et cela n'est pas totalement étonnant vu les finances de l'Etat.

Pour autant, c'est une chance qui nous est donnée, encore une fois il faut s'en saisir mais la motion telle qu'elle est présentée me semble correspondre à la volonté de la majorité de ce conseil municipal d'accompagner et j'insiste encore une fois sur tout l'effort qui sera consenti cette année pour accompagner le passage en REP.

Nous ferons notre part du contrat, maintenant à l'Education Nationale d'adapter les moyens aux spécificités des enfants.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Nous rejoignons complètement les différentes prises de position pour dire que ce passage en REP est pour le bien de nos enfants.

Nous ne pouvons que l'applaudir. Par contre, aujourd'hui nous nous retrouvons à devoir ouvrir de nouvelles classes pour passer à 25 élèves par classe, ce qui est très bien, mais en même temps mettre aussi des dispositifs pour accueillir les tous petits. Voilà deux objectifs à courir en même temps alors que la situation de la commune n'est pas des meilleures. L'Etat s'engage à fournir du personnel d'encadrement, c'est très bien et le reste on n'est pas d'accord avec Jean-Marc, moi je dirais « démerdez-vous ».

Il y a vraiment cette sollicitation de l'Etat pour dire « faites du meilleur boulot, mais démerdez-vous pour mettre les bons effectifs ». L'idéal serait de pouvoir faire les deux, on est d'accord. Pour nous, l'objectif serait vraiment de garantir un accueil des enfants dans les classes à vingt cinq au maximum et si pour l'instant les tous petits doivent rester dans les structures que sont les familles, les assistantes maternelles ou le multi-accueil qui font déjà du très bon boulot sur le terrain et bien pour l'instant « laissons tranquilles ces petits bonhommes et petites bonnes femmes ».

Voilà mon point de vue. Je rejoins ce que disait François. En Allemagne, c'est à partir de 4 ans. Oui à terme, si demain et je conçois que le corps professoral est tout à fait capable d'accueillir ces enfants mais allons-y par étapes. Pour l'instant, garantissons les 25 et peut-être plus tard garantir un accueil de qualité pour ces tous petits, ne le faisons pas au forceps. Nous voterons tout de même favorablement la motion que vous nous proposez.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

* **26 POUR**

Et

* **3 ABSTENTIONS**

**Madame ALBERT Viviane - Monsieur CHAZAL Alain -
Madame MORICLET Claudine**

➔ **ADOPTE** cette motion.

Madame Viviane ALBERT

Je ne peux pas lire la motion que je vous ai envoyée lundi soir en question diverse.

Monsieur le Maire

J'ai compris que ce n'était pas une motion, que c'était une demande de motion. Une

motion n'est pas rédigée de cette façon. Il y a un objet. Pour moi, la motion a été votée ; vous n'avez pas présenté de textes avec une demande précise.

Madame Viviane ALBERT

J'ai adressé dès lundi soir un texte de motion pour présentation au conseil municipal.

Monsieur le Maire

Je n'appelle pas cela une motion, j'appelle cela une demande, ce n'est pas une vraie motion. Il faut apprendre à rédiger des motions, ce n'est pas comme cela qu'on présente des motions.

Madame Viviane ALBERT

Je trouve particulièrement difficile. C'est inentendable Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Ce n'était pas une question. Les questions, vous pouviez les poser.

Madame Viviane ALBERT

C'est un texte qui intéresse beaucoup les familles, les enseignants et les parents et les élus. Je pensais qu'on pouvait s'exprimer sur ce passage en REP. Vous jouez sur les mots. Je ne sais pas faire les motions, vous savez tout faire ; il va falloir que vous nous donniez des cours.

Monsieur le Maire

Cela peut m'arriver de donner des cours, mais pas au conseil municipal. Je ne fais partie des donneurs de leçons. Ce n'est pas ma profession.

Madame ALBERT, sur votre texte que vous qualifiez de motion, je vous laisse. Si vous voulez nous le lire, je ne vois pas trop l'intérêt parce que nous avons déjà voté. Il fallait peut être demander à le lire avant le vote.

Madame Claudine MORICLET

Vous aviez parlé lors d'un conseil du respect et de l'écoute de l'opposition, ce n'est pas du tout ce qui se passe ce soir. Je suis désolée.

Monsieur le Maire

Le respect, l'écoute de l'opposition. Quand j'étais dans l'opposition, j'étais bien placé pour savoir ce dont il s'agissait. A ma connaissance, je ne vous ai jamais coupé le micro, ce n'est jamais arrivé depuis le début de ce mandat et je compte bien que cela n'arrivera pas. Le respect et l'écoute de l'opposition, c'est le respect et l'écoute de tout le monde. Cela veut dire que chacun entend le point de vue de l'autre et cela ne veut pas dire que l'opposition a le droit d'imposer l'ordre du jour du conseil municipal, a le droit d'imposer sa vision de faire les choses ; il ne faut pas inverser les choses. Les choses sont démocratiques aussi quand nous ne sommes pas d'accord avec vous.

Madame Viviane ALBERT

Ce n'est pas notre vision, c'est ce qu'on pense.

Monsieur le Maire

J'avais donné la parole à Monsieur LETERRIER, et je suis désolé, je vais laisser Monsieur LETERRIER poser sa question, conformément règlement intérieur.

Monsieur Philippe LETERRIER

Nous avons pu lire dans la presse, que des travaux d'insonorisation étaient prévus autour de la RN 171, au niveau des commune de TRIGNAC et de MONTOIR. L'article précise qu'une étude acoustique a été réalisée en 2011, et que ces travaux

devraient avoir lieu en 2016, et que l'Etat finançait ce projet à 100 %.

Ces 2 communes sont exposées à la pollution sonore. Nous ne pouvons que féliciter l'Etat de protéger leurs riverains, des mesures avaient déjà été prises en limitant à 90 km/h la vitesse autorisée.

Mais que dire des Dongeois résidants dans les quartiers allant du rond-point des Six Croix jusqu'à Sem. A la Sencie, les riverains de la RN 171 sont quasiment aussi proches de la route que les habitants de MONTOIR et TRIGNAC ; de plus, ils subissent une route où la circulation peut aller jusqu'à 110 km/h, ajoutant encore des nuisances.

Après la différence entre les PPRT, nous avons le sentiment qu'il y a eu deux poids deux mesures dans la gestion des nuisances à la concurrence des bruits autour des axes de circulation.

Nos questions sont les suivants :

- La mairie est-elle au courant de ces futurs travaux ?
- Pouvez-vous nous dire pourquoi DONGES n'est pas concernée ?
- Quel élu est en charge de ce dossier ?

Monsieur le Maire

Effectivement, ces travaux ont été prévus de longue date sur les communes de TRIGNAC et MONTOIR, dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qu'on appelle le PPBE en L.A. Ce plan a été approuvé en 2011 et concerne les grandes infrastructures de transport du réseau routier national, puisque c'est sous la responsabilité de la DREAL, donc de l'État. Les communes de TRIGNAC et MONTOIR avaient été inscrites, comme prioritaires dans ce Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en 2011, et il a fallu attendre 2015 pour que les mesures préconisées en 2011 soient mises à exécution.

A ma connaissance, le territoire que vous avez cité sur notre commune, entre Les Six Croix, la Sencie, Sem, le Bochet, et autres, n'a pas été inscrit dans le même degré de priorité, ou peut être n'a pas été inscrit du tout dans ce Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, ce qui explique que nous n'avons pas eu d'opérations d'aménagement d'écrans acoustiques sur notre territoire. A savoir, que sur les travaux qui sont réalisés, il s'agit de 9 écrans acoustiques sur un linéaire total d'environ 2,5 km, avec des concertations qui ont eu lieu en juin 2014 avec les populations de TRIGNAC et MONTOIR.

Pour ce qui concerne DONGES, comme je l'ai dit, nous n'avons pas été inscrits à ce plan alors qu'il y a des réels problèmes de nuisances sonores. Cela, on le sait très bien, surtout les fin de week-end, on entend le bruit, on n'a pas besoin d'habiter à côté de la RN 171 pour l'entendre, même de chez moi j'entends le bruit le dimanche soir. Il y a un trafic énorme qui justifierait que l'on plante également des écrans acoustiques à hauteur de tout le secteur que vous avez cité.

Effectivement, pour l'instant, il faudrait intervenir auprès des services de la DREAL qui sont les pilotes du dossier pour faire porter les revendications que nous avons légitimement, au même titre que les habitants de MONTOIR et TRIGNAC. C'est sans doute un habitat moins dense, puisque le centre ville de MONTOIR se trouve à proximité de la nationale et idem pour un quartier de TRIGNAC. Néanmoins, même si c'est un habitat moins dense, c'est quand même un habitat reconnu comme étant des villages ; la Sencie est un village important à DONGES, un secteur aggloméré qui

se trouve dans le prolongement de l'agglomération qui un jour finira par être la jonction avec l'agglomération. Il faudra donc œuvrer pour l'inscription de ce secteur dans les priorités d'écrans acoustiques qui devront être réalisés par l'État. Encore une fois, c'est l'Etat et non pas le Département qui est maître d'ouvrage de ces travaux.

Au niveau communal, la commission « Urbanisme-Environnement » puisqu'il s'agit de cadre de vie, se saisira de cette question qui pourra être examinée pour que nous intervenions dans l'intérêt des riverains que vous avez cité et je vous remercie d'avoir posé cette question.

Monsieur Philippe LETERRIER

La première chose serait peut être de réduire la vitesse en attendant à 90 km/h au lieu de 110 actuellement.

Monsieur le Maire

Il y a le passage à 90 et puis le respect des 90 après. Est-ce que cela justifiera l'installation d'un radar ? C'est un sujet important effectivement.

C'était la seule question qui était posée à l'issue de ce conseil municipal.

Je vous remercie et je vous donne rendez-vous pour le prochain conseil municipal qui aura lieu en mai.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR – MOIS ET AN